

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 858

2 avril 2012

### SOMMAIRE

CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l. .....	41171	German Offices (Luxembourg) S.à r.l. ....	41171
Elliott CAM (Luxembourg) S.à r.l. ....	41138	Glades Park International S.A. ....	41181
Ensien S.A. ....	41152	Global Conseils S.A. ....	41181
Euton Investment Company S.A. ....	41152	Global Lightning Licences S. à r.l. ....	41182
Façades Euro-Lux S.à r.l. ....	41153	Global Operations S.A. ....	41178
Fara Associates S.A. ....	41153	Gloval Solar Participations S.à r.l. ....	41174
Fidexal S.E.C. S.à r.l. ....	41153	G.M.N.G. International B.V. ....	41171
Fidexal S.E.C. S.à r.l. ....	41154	GPM Investments S.A. ....	41182
Fidexal S.E.C. S.à r.l. ....	41154	Great Eastern S.A. ....	41183
Fidexal S.E.C. S.à r.l. ....	41154	Greentec S. à r.l. ....	41184
Financière Carpentras ....	41168	Habitat Constructions S.A. ....	41183
Fin-Biotech S.A. ....	41154	HARROGATE Aktiengesellschaft - société de gestion de patrimoine familial ....	41183
Fincer Lussemburgo S.A. ....	41169	Hattersley Centre S.à r.l. ....	41184
Firma Peter HENNEN G.m.b.H. ....	41153	Iason Finance S.à r.l. ....	41184
Flint Hills S.A. ....	41168	Immobilière Petite Nanserote S.A. ....	41183
Fondation Internationale Catholique du Scoutisme ....	41169	Internaxx Bank S.A. ....	41184
Four Tools ....	41153	La Retouche Express s.à r.l. ....	41138
G.A. Maintenance S.A. ....	41169	MCP III Investment S.à r.l. ....	41138
Gamma Finance S.à r.l. ....	41175	NEO Capital ....	41175
Garage Pereira Guillaume S.à r.l. ....	41175	New Clear Service S.à r.l. ....	41179
GEE Hospitality Group S.A. ....	41178	Pirelli Finance (Luxembourg) S.A. ....	41182
GEE Hospitality Group S.A. ....	41178	Quvido S.à r.l. ....	41170
		The Carlyle Group (Luxembourg) JV ....	41154

**La Retouche Express s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4437 Soleuvre, 126, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 142.832.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012026731/11.

(120033805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

**Elliott CAM (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.197.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 14 février 2012:

- Ancienne situation associée:

ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P.: 302.012 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Elliott CAM (Cayman) Limited, avec siège social à KY1-1104 Grand Cayman, Iles Cayman, South Church Street, Uglan House, inscrite auprès du registre des sociétés des Iles Caymans sous le n° 266022 . . . . .	302.012
Total . . . . .	302.012

Luxembourg, le 1.3.2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour Elliott CAM (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012026942/20.

(120035230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

**MCP III Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 60.726,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.543.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of December,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "MCP III Investment S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.543, incorporated by a notarial deed enacted on 6 July 2010, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1828 of 7 September 2010 and lastly amended by a notarial deed enacted on 3 May 2011, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2050 of 3 September 2011, page 98378.

The meeting is presided by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman acts that:

I.- The sole shareholder is present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 30,726 (thirty thousand seven hundred twenty-six) shares of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can

validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Proposal to re-classify the shares of the Company into ordinary shares and redeemable classes shares of the Company;
3. First increase of the share capital of the Company by an amount of USD 15,000 (fifteen thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 30,726 (thirty thousand seven hundred twenty-six United States Dollars) to USD 45,726 (forty-five thousand seven hundred twenty-six United States Dollars) by the issue of 15,000 (fifteen thousand) new class K shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 173,994 (one hundred seventy three thousand nine hundred ninety-four United States Dollars) to be allocated to the share premium account of the class K shares;
4. Subscription and payment by MCP-CMC III (Cayman) L.P. of the new class K shares under resolution 3. above by way of a contribution of a claim amounting to USD 188,994 (one hundred eighty-eight thousand nine hundred ninety-four United States Dollars);
5. Second increase of the share capital of the Company by an amount of USD 14,997 (fourteen thousand nine hundred ninety-seven United States Dollars) so as to raise it from its new amount of USD 45,726 (forty-five thousand seven hundred twenty-six United States Dollars) to USD 60,723 (sixty thousand seven hundred twenty-three United States Dollars) by the issue of 14,997 (fourteen thousand nine hundred ninety-seven) new class P shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) by way of conversion of part of the share premium account of the class P shares;
6. Subscription and payment by MCP-CMC III (Cayman) L.P. of the new class P shares under resolution 5. above by way of conversion of share premium;
7. Third increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States Dollars) so as to raise it from its new amount of USD 60,723 (sixty thousand seven hundred twenty-three United States Dollars) to USD 60,725 (sixty thousand seven hundred twenty-five United States Dollars) by the issue of 2 (two) new class P shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 25,468 (twenty-five thousand four hundred sixty-eight United States Dollars) to be allocated to the share premium account of the class P shares;
8. Subscription and payment by MCP-CMC III (Cayman) L.P. of the new class P shares under resolution 7. above by way of a contribution of a claim amounting to USD 25,470 (twenty-five thousand four hundred seventy United States Dollars);
9. Fourth increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its new amount of USD 60,725 (sixty thousand seven hundred twenty-five United States Dollars) to USD 60,726 (sixty thousand seven hundred twenty-six United States Dollars) by the issue of 1 (one) new class M share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 676,890 (six hundred seventy-six thousand eight hundred ninety United States Dollars) to be allocated to the share premium account of the class M shares;
10. Subscription and payment by MCP-CMC III (Cayman) L.P. of the new class M share under resolution 9. above by way of a contribution of a claim amounting to USD 676,891 (six hundred seventy-six thousand eight hundred ninety-one United States Dollars);
11. Subsequent amendment of article 5 and article 6 of the Company's articles of association; and
12. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to re-classify the issued 30,726 (thirty thousand seven hundred twenty-six) ordinary shares of the Company into the following classes and which are therefore created for that purpose:

- (i) 15,725 (fifteen thousand seven hundred twenty-five) shares, numbered 1 to 15,725, shall remain ordinary shares (the "Ordinary Shares");

(ii) 15,000 (fifteen thousand) shares, numbered 15,726 to 30,725, shall be part of the class M redeemable shares (the “Class M Shares”);

(iii) 1 (one) share, numbered 30,726, shall be part of the class P redeemable shares (the “Class P Shares”); and

(iv) A new class K redeemable shares is created in which one no existing share is allocated (the “Class K Shares”),

where the Class M Shares, the Class P Shares and the Class K Shares, or any other future class of redeemable shares which may be issued from time to time in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly in target companies or other assets, are collectively referred as the “Redeemable Shares” or the “Class of Redeemable Shares” and where the Ordinary Shares and the Redeemable Shares are collectively referred as the “Shares”.

It is further resolved to create for each Class of Redeemable Shares a separate share premium account and to re-assign the total issued Company share premium amounting to USD 122,499 (one hundred twenty-two thousand four hundred ninety-nine United States Dollars) to the following Class of Redeemable Shares as follow and with effect as of the date hereof:

(i) no share premium is allocated to the share premium account of the Class M Shares;

(ii) share premium amounting to USD 122,499 (one hundred twenty-two thousand four hundred ninety-nine United States Dollars) is allocated to the share premium account of the Class P Shares (the “P Share Premium”); and

(iii) no share premium is allocated to the share premium account of the of the Class K Shares.

It is further resolved to amend article 5 and article 6 of the Company’s current articles of association so as to provide that:

(i) Each Redeemable Shares shall be part of a specific Class of Redeemable Shares. Each specific Class of Redeemable Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly in target companies or other assets (the “Specific Underlying Investment”).

(ii) The subscription price paid in counterpart of the issuance of any Class of Redeemable Shares (regardless of the time of their issue), whether such subscription price has been allocated to that nominal value of the Redeemable Shares or to the share premium account attached to the relevant Class of Redeemable Shares (the “Subscription Price”), but net of all other costs payable in connection with any such issuance of Class of Redeemable Shares including, but not limited to, any tax duties, notarial fees and publication costs (the “Issuance Costs”), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Underlying Investment, as directed by the general meeting of shareholders with unanimous consent of the holder(s) of this Class of Redeemable Shares.

(iii) (A) The Company may redeem the Redeemable Shares to any and all shareholder(s) wishing to have his/their Redeemable Shares redeemed by the Company under the terms and conditions as set out below:

a) The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders adopted at a general meeting of the shareholders (as the case may be), upon proposal by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers (as the case may be) adopted under the conditions of quorum and majority required for amendment of the Articles.

b) In the event that the Company resolves to redeem its Redeemable Shares, it may not repurchase part of a specific Class of Redeemable Shares, but may only redeem all of the shares comprised into that Class of Redeemable Shares, in its entirety.

c) The Company may only resolve to redeem the Redeemable Shares of a specific Class of Redeemable Shares upon the disposal (including liquidation or dissolution) of their Specific Underlying Investment and under the condition that, at the time of the redemption such as described below and as shown on an interim balance sheet to be drawn up on the date of redemption (the “Redeemable Shares Interim Accounts”), sufficient funds are available to the Company for the redemption and that the funds to be used for the redemption may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose or share premium, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles (the “Net Distributable Profit”). A portion of the Net Distributable Profit shall be allocated to each Class of Redeemable Shares in accordance with provisions of paragraph (ii) below.

d) The redemption price for each Redeemable Shares of a considered Class of Redeemable Shares (the “Redeemable Shares Redemption Price”) shall correspond to the Net Asset Value (as this term is defined below and including, for the avoidance of doubt, the amount of the share premium attached to such Class of Redeemable Shares), as determined by the board of managers or the sole manager (as the case may be) on the basis of the Redeemable Shares Interim Accounts, divided by the number of Redeemable Shares of the considered Class of Redeemable Shares, provided that the Redeemable Share Redemption Price shall never be greater than the Net Distributable Profit and provided that the Redeemable Share Redemption Price shall never be lower than zero.

e) Any Redeemable Share of a specific Class of Redeemable Shares redeemed by the Company shall be immediately or as soon as reasonably practicable thereafter cancelled and therefore the Company’s share capital shall be decreased accordingly.

(B) The sole manager or the board of managers (as the case may be) shall keep track for each Class of Redeemable Shares, in the books of the Company, of the Net Asset Value as defined below (the “Analytical Accounts”). Together with the annual accounts, the Analytical Accounts shall be approved on an annual basis, at the annual shareholders’ meeting of the Company.

(C) The net asset value of a Class of Redeemable Shares (the “Net Asset Value”) shall be equal to the Subscription Price, plus any capital gains or other proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the disposal or liquidation/dissolution of the Specific Underlying Investment linked to the specific Class of Redeemable Shares, less any liability, costs and expenses (including, but not limited to, administration expenses, tax liabilities provisions) relating to the Specific Underlying Investment allocated to the specific Class of Redeemable Shares, less any losses (including carried forward losses) attributable to the specific Class of Redeemable Shares, less any Issuance Costs, distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to the shareholder(s) in respect of the specific Class of Redeemable Shares.

Where any asset is derived from another Specific Underlying Investment as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be indicated in the books of the Company to the same Class of Redeemable Shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Class of Redeemable Shares.

*Third resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 15,000 (fifteen thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 30,726 (thirty thousand seven hundred twenty-six United States Dollars) to USD 45,726 (forty-five thousand seven hundred twenty-six United States Dollars) by the issuance of 15,000 (fifteen thousand) new class K shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “New Class K Shares”), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 173,994 (one hundred seventy-three thousand nine hundred ninety-four United States Dollars) payable on the share premium account of the class K shares of the Company (the “Class K Share Premium”), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a claim having a value of USD 188,994 (one hundred eighty-eight thousand nine hundred ninety-four United States Dollars), equivalent of CAD 185,783.85 (one hundred eighty-five thousand seven hundred eighty-three Canadian Dollars eighty-five Cents) according to the exchange rate of 1 CAD for 1.017278 USD as of 8 September 2011 (the “Claim 1”) held by MCP-CMC III (Cayman) L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, established under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Mary Street, building Walker House, KY-KY1-9002 George Town, Cayman Islands (the “Contributor”).

*Fourth resolution:*

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Class K Shares together with the Class K Share Premium through the contribution in kind of the Claim 1.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Class K Shares in the Company and to pay them up entirely together with the Class K Share Premium by the contribution described above.

*Description of the contribution*

The contribution made by the Contributor, in exchange of the issuance of the Class K New Shares, represents a claim held by the Contributor having a value of USD 188,994 (one hundred eighty-eight thousand nine hundred ninety-four) United States Dollars), equivalent of CAD 185,783.85 (one hundred eighty-five thousand seven hundred eighty-three Canadian Dollars eighty-five Cents), according to the exchange rate of 1 CAD for 1.017278 USD as of 8 September 2011.

The total value of the contribution in kind made by the Contributor to the Company, which amounts to USD 188,994 (one hundred eighty-eight thousand nine hundred ninety-four) United States Dollars) is allocated as follows:

- USD 15,000 (fifteen thousand United States Dollars) to the share capital by issuance of the New Class K Shares; and
- USD 173,994 (one hundred seventy-three thousand nine hundred ninety-four United States Dollars) as share premium payable to the share premium account of the Class K Shares.

*Evaluation*

The net value of this contribution in kind is USD 188,994 (one hundred eighty-eight thousand nine hundred ninety-four United States Dollars), being the USD equivalent of CAD 185,783.85 (one hundred eighty-five thousand seven hundred eighty-three Canadian Dollars eighty-five Cents), according to the exchange rate of 1 CAD for 1.017278 USD as of 8 September 2011.. Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 20 December 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration (the “Statement of Contribution Value”).

*Evidence of the contribution's existence*

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

*Fifth resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 14,997 (fourteen thousand nine hundred ninety-seven United States Dollars) so as to raise it from its new amount of USD 45,726 (forty-five thousand seven hundred twenty-six United States Dollars) to USD 60,723 (sixty thousand seven hundred twenty-three United States Dollars) by the issuance of 14,997 (fourteen thousand nine hundred ninety-seven) new class P shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Class P Shares 1"), the whole to be fully paid up by the Contributor through the conversion of a portion of the P Share Premium in an amount of USD 14,997 (fourteen thousand nine hundred ninety-seven United States Dollars) (the "Share Premium Conversion").

*Sixth resolution:*

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Class P Shares 1 through the Share Premium Conversion.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by M. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Class P Shares in the Company and to pay them up entirely by the Share Premium Conversion.

*Description of the contribution*

The total value of the Share Premium Conversion made by the Contributor to the Company, which amounts to USD 14,997 (fourteen thousand nine hundred ninety-seven United States Dollars) is allocated as follows:

- USD 14,997 (fourteen thousand nine hundred ninety-seven United States Dollars) to the share capital by issuance of the New Class P Shares.

*Evaluation*

The net value of the Share Premium Conversion is USD 14,997 (fourteen thousand nine hundred ninety-seven United States Dollars).

*Evidence of the contribution's existence*

A proof of the Share Premium availability has been given to the undersigned notary.

*Seventh resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States Dollars) so as to raise it from its new amount of USD 60,723 (sixty thousand seven hundred twenty-three United States Dollars) to USD 60,725 (sixty thousand seven hundred twenty-five United States Dollars) by the issuance of 2 (two) new class P shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Class P Shares 2"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 25,468 (twenty-five thousand four hundred sixty-eight United States Dollars) payable on the Class P share premium account of the class P shares of the Company (the "Class P Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a claim having a value of USD 25,470 (twenty-five thousand four hundred seventy United States Dollars) (the "Claim 2") held by the Contributor.

*Eighth resolution:*

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Class P Shares 2 together with the Class P Share Premium through the contribution in kind of the Claim 2.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by M. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Class P Shares 2 in the Company and to pay them up entirely together with the Class P Share Premium by the described contribution.

*Description of the contribution*

This contribution made by the Contributor, in exchange of the issuance of the Class P New Shares 2, represents a claim held by the Contributor having a value of 25,470 (twenty-five thousand four hundred seventy United States Dollars).

The total value of the contribution in kind made by the Contributor to the Company, which amounts to 25,470 (twenty-five thousand four hundred seventy United States Dollars) is allocated as follows:

- USD 2 (two United States Dollars) to the share capital by issuance of the New Class P Shares 2; and

- 25,468 (twenty-five thousand four hundred sixty-eight United States Dollars) as share premium payable to the share premium account of the Class P Shares.



### *Evaluation*

The net value of this contribution in kind is 25,470 (twenty-five thousand four hundred seventy United States Dollars). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to the Statement of Contribution Value.

### *Evidence of the contribution's existence*

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

### *Ninth resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 60,725 (sixty thousand seven hundred twenty-five United States Dollars) to 60,726 (sixty thousand seven hundred twenty-six United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new class M share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Class M Share"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 676,890 (six hundred seventy-six thousand eight hundred ninety United States Dollars) payable on the share premium account of the class M shares of the Company (the "Class M Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a claim having a value of USD 676,891 (six hundred seventy-six thousand eight hundred ninety-one United States Dollars) (the "Claim 3") held by the Contributor.

### *Tenth resolution:*

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Class M Share together with the Class M Share Premium through the contribution in kind of the Claim 3.

### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by M. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Class M Share in the Company and to pay them up entirely together with the Class M Share Premium by the contribution described above.

### *Description of the contribution*

The contribution made by the Contributor, in exchange of the issuance of the Class M New Share, represents a claim held by the Contributor having a value of USD 676,891 (six hundred seventy-six thousand eight hundred ninety-one United States Dollars).

The total value of the contribution in kind made by the Contributor to the Company, which amounts to USD 676,891 (six hundred seventy-six thousand eight hundred ninety-one United States Dollars) is allocated as follows:

- USD 1 (one United States Dollar) to the share capital by issuance of the New Class M Share; and
- USD 676,890 (six hundred seventy-six thousand eight hundred ninety United States Dollars) as share premium payable to the share premium account of the Class M Shares.

### *Evaluation*

The net value of this contribution in kind is USD 676,891 (six hundred seventy-six thousand eight hundred ninety-one United States Dollars). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to the Statement of Contribution Value.

### *Evidence of the contribution's existence*

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

### *Ninth resolution:*

As a consequence of resolutions 2., 3., 5. and 7. above it is resolved to amend article 5 and article 6 of the Company's current articles of association to read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The Company's share capital is fixed at USD 60,726 (sixty thousand seven hundred twenty-six United States Dollars), represented by 60,726 (sixty thousand seven hundred twenty-six) shares, in registered form, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, all subscribed and fully paid-up, consisting of: (i) 15,725 (fifteen thousand seven hundred twenty-five) shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Ordinary Shares") and (ii) 45,000 (forty-five thousand) shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Redeemable Share"), distributed in the following classes of shares: a) 15,001 (fifteen thousand one) shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Class M Shares"), b) 15,000 (fifteen thousand) shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) (the "Class P Shares") and c) 15,000 (fifteen thousand), having a par value of USD 1 (one United States Dollar) (the "Class K Shares").

The Class M Shares, the Class P Shares and the Class K Shares are collectively referred as the "Classes of Redeemable Shares", individually referred as a "Class of Redeemable Shares".

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by Law or the Articles for amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

##### **6.1.- Redeemable Shares**

Each Redeemable Shares shall be part of a specific Class of Redeemable Shares.

Each specific Class of Redeemable Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly in target companies or other assets (the "Specific Underlying Investment").

The subscription price paid in counterpart of the issuance of any Class of Redeemable Shares (regardless of the time of their issue), whether such subscription price has been allocated to that nominal value of the Redeemable Shares or to the share premium account attached to the relevant Class of Redeemable Shares (the "Subscription Price"), but net of all other costs payable in connection with any such issuance of Class of Redeemable Shares including, but not limited to, any tax duties, notarial fees and publication costs (the "Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Underlying Investment, as directed by the general meeting of shareholders with unanimous consent of the holder(s) of this Class of Redeemable Shares.

##### **6.2.- Redemption of Shares**

###### **6.2.1.- Redemption of Ordinary Shares**

The Ordinary Shares are non-redeemable shares.

###### **6.2.2.- Redemption of Redeemable Shares**

(i) The Company may redeem the Redeemable Shares to any and all shareholder(s) wishing to have his/their Redeemable Shares redeemed by the Company under the terms and conditions as set out below:

a) The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders adopted at a general meeting of the shareholders (as the case may be), upon proposal by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers (as the case may be) adopted under the conditions of quorum and majority required for amendment of the Articles.

b) In the event that the Company resolves to redeem its Redeemable Shares, it may not repurchase part of a specific Class of Redeemable Shares, but may only redeem all of the shares comprised into that Class of Redeemable Shares, in its entirety.

c) The Company may only resolve to redeem the Redeemable Shares of a specific Class of Redeemable Shares upon the disposal (including liquidation or dissolution) of their Specific Underlying Investment and under the condition that, at the time of the redemption such as described below and as shown on an interim balance sheet to be drawn up on the date of redemption (the "Redeemable Shares Interim Accounts"), sufficient funds are available to the Company for the redemption and that the funds to be used for the redemption may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose or share premium, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles (the "Net Distributable Profit"). A portion of the Net Distributable Profit shall be allocated to each Class of Redeemable Shares in accordance with provisions of paragraph (ii) below.

d) The redemption price for each Redeemable Shares of a considered Class of Redeemable Shares (the "Redeemable Shares Redemption Price") shall correspond to the Net Asset Value (as this term is defined below), as determined by the board of managers or the sole manager (as the case may be) on the basis of the Redeemable Shares Interim Accounts, divided by the number of Redeemable Shares of the considered Class of Redeemable Shares, provided that the Redeemable Share Redemption Price shall never be greater than the Net Distributable Profit and provided that the Redeemable Share Redemption Price shall never be lower than zero.

e) Any Redeemable Share of a specific Class of Redeemable Shares redeemed by the Company shall be immediately or as soon as reasonably practicable thereafter cancelled and therefore the Company's share capital shall be decreased accordingly.

(ii) The sole manager or the board of managers (as the case may be) shall keep track for each Class of Redeemable Shares, in the books of the Company, of the Net Asset Value as defined below (the "Analytical Accounts"). Together with the annual accounts, the Analytical Accounts shall be approved on an annual basis, at the annual shareholders' meeting of the Company.

The net asset value of a Class of Redeemable Shares (the "Net Asset Value") shall be equal to the Subscription Price, plus any capital gains or other proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the disposal or liquidation/dissolution of the Specific Underlying Investment linked to the specific Class of Redeemable Shares, less any liability, costs and expenses (including, but not limited to, administration expenses, tax liabilities provisions) relating to the Specific Underlying Investment allocated to the specific Class of Redeemable Shares, less any losses (including carried forward losses) attributable to the specific Class of Redeemable Shares, less any Issuance Costs, distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to the shareholder(s) in respect of the specific Class of Redeemable Shares.



Where any asset is derived from another Specific Underlying Investment as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be indicated in the books of the Company to the same Class of Redeemable Shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Class of Redeemable Shares.

### 6.3.- General provisions

6.3.1.- Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.3.2.- Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3.3.- Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.3.4.- A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about two thousand one hundred Euros (2,100.-EUR).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le vingtième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de «MCP Investment III S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.543, constituée le 6 juillet 2010 par acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1828 du 7 septembre 2010 et récemment modifié par acte notarié du 3 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2050 du 3 septembre 2011, page 98.378.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président acte que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont inscrits sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les 30.726 (trente mille sept cent vingt six) parts sociales de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Proposition de reclasser les parts sociales de la Société en classes de parts sociales ordinaires et en classes de parts sociales rachetables de la Société;

3. Première augmentation du capital social de la Société d'un montant de 15.000 USD (quinze mille Dollars Américains) pour le porter de son montant actuel de 30.726 (trente mille sept cent vingt six Dollars Américains) à 45.726 USD (quarante-cinq mille sept cent vingt-six Dollars Américains) par l'émission de 15.000 (quinze mille) nouvelles parts sociales de classe K d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 173.994 USD (cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Dollars Américains) devant être allouée au compte de prime d'émission des parts sociales de classe K;

4. Souscription et paiement par MCP-CMC III (Cayman) L.P. des nouvelles parts sociales de classe K suivant la résolution 3. ci-dessus par un apport en nature d'un montant de 188.994 USD (cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Dollars Américains);

5. Seconde augmentation du capital social de la Société d'un montant de 14.997 USD (quatorze mille neuf cent quatre-vingt dix-sept Dollars Américains) pour le porter de son nouveau montant de 45.726 USD (quarante-cinq mille sept cent vingt-six Dollars Américains) à 60.723 USD (soixante mille sept cent vingt-trois Dollars Américains) par l'émission de 14.997 (quatorze mille neuf cent quatre-vingt dix-sept) nouvelles parts sociales de classe P d'une valeur nominale de 1 USD par conversion d'une partie du compte de prime d'émission des parts sociales de classe P;

6. Souscription et paiement par MCP-CMC III (Cayman) L.P. des nouvelles parts sociales de classe P suivant la résolution 5. ci-dessus par conversion de prime d'émission;

7. Troisième augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux Dollars Américains) pour le porter de son nouveau montant de 60.723 USD (soixante mille sept cent vingt-trois Dollars Américains) à 60.725 USD (soixante mille sept cent vingt-cinq Dollars Américains) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales de classe P d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 25.468 USD (vingt-cinq mille quatre cent soixante-huit Dollars Américains);

8. Souscription et paiement par MCP-CMC III (Cayman) L.P. des nouvelles parts sociales de classe P suivant la résolution 7. ci-dessus par un apport en nature d'un montant de 25.470 USD (vingt-cinq mille quatre cent soixante-dix Dollars Américains);

9. Quatrième augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain) pour le porter de son montant actuel de 60.725 USD (soixante mille sept cent vingt-cinq Dollars Américains) à 60.726 USD (soixante mille sept cent vingt-six Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale de classe M d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 676,890 USD (six cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingt-dix Dollars Américains) devant être allouée au compte de prime d'émission des parts sociales de classe M;

10. Souscription et paiement par MCP-CMC III (Cayman) L.P. de la nouvelle part sociale de classe M suivant la résolution 9. ci-dessus par un apport en nature d'un montant de 676,891 USD (six cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingt-onze Dollars Américains);

11. Modification consécutive de l'article 5 et de l'article 6 des statuts de la Société; et

12. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé de reclasser les 30.726 (trente mille sept cent vingt-six) parts sociales ordinaires émises par la Société dans les classes suivantes:

(i) 15.725 (quinze mille sept cent vingt-cinq) parts sociales, numérotées de 1 à 15.725, demeureront des parts ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»);

(ii) 15.000 (quinze mille) parts sociales, numérotées de 15.726 à 30.725, feront partie de la classe de parts sociales rachetables M (les «Parts Sociales de Classe M»);

(iii) 1 (une) part sociale, numérotée 30.726, fera partie de la classe de parts sociales rachetables P (les «Parts Sociales de Classe P»); et

(iv) Une nouvelle classe de parts sociales rachetables de classe K est créée, dans laquelle aucune part sociale existante n'est allouée (les «Parts Sociales de Classe K»);

Étant entendu que les Parts Sociales de Classe M, les Parts Sociales de Classe P et les Parts Sociales de Classe K, ou toute autre classe de parts sociales rachetables futures qui seraient émises, le cas échéant, à l'occasion de l'acquisition ou par la décision de la Société d'un investissement spécifique directement ou indirectement dans des sociétés cibles ou dans

d'autres actifs, sont collectivement désignées les «Parts Sociales Rachetables» ou les «Classes de Parts Sociales Rachetables» et les Parts Sociales Ordinaires et Parts Sociales Rachetables sont collectivement désignées les «Parts Sociales»).

Il est ensuite décidé de créer pour chaque Classe de Parts Sociales Rachetables un compte séparé de prime d'émission et de réaffecter le total des primes d'émission émises par la Société d'un montant total de 122.499 USD (cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf Dollars Américains) aux Classes de Parts Sociales Rachetables de la façon suivante et avec effet à compter de la date des présentes:

- (i) aucune prime d'émission n'est allouée au compte de prime d'émission des Parts Sociales de Classe M;
- (ii) une prime d'émission d'un montant de 122.499 USD (cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf Dollars Américains) est allouée au compte de prime d'émission des Parts Sociales de Classe P (la «Prime d'Emission P»); et
- (iii) aucune prime d'émission n'est allouée au compte de prime d'émission des Parts Sociales de Classe K.

Il est ensuite décidé de modifier les articles 5 et 6 des statuts actuels de la Société afin de prévoir que:

(i) Chaque Action Rachetable fera partie d'une Classe de Parts Sociales Rachetables spécifiques. Chaque Classe de Parts Sociales Rachetables spécifique sera émise à l'occasion de l'acquisition ou de par la réalisation par la Société d'un investissement particulier dans une société cible ou dans d'autres actifs (l' «Investissement Spécifique Sous-jacent»).

(ii) Le prix de souscription payé en contrepartie de l'émission de toute Classe de Parts Sociales Rachetables (nonobstant le moment de leur émission) que ce prix de souscription ait été alloué à la valeur nominale des Parts Sociales Rachetables ou au compte de prime d'émission lié à cette Classe de Parts Sociales Rachetables (le «Prix de Souscription»), mais net de tous autres coûts dûs à la suite de toute émission de Classe de Parts Sociales Rachetables, y compris mais sans s'y limiter, de toutes taxes fiscales, frais de notaire et de publication (les «Frais d'Emission»), sera investi directement ou indirectement pour le seul et même Investissement Spécifique Sous-jacent, tel que décidé par l'assemblée générale des associés à l'unanimité des détenteurs de cette Classe de Parts Sociales Rachetables.

(iii) (A) La Société peut racheter les Parts Sociales Rachetables à un associé ou à tous les associés qui souhaiteraient que ses/leurs Parts Sociales Rachetables soient rachetées par la Société conformément aux termes et conditions énoncées ci-dessous:

a) Le rachat sera décidé soit par résolution de l'actionnaire unique ou par résolution des associés adoptée lors d'une assemblée générale des associés (selon le cas), sur proposition soit du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance (selon le cas) adoptée dans les conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts.

b) Dans le cas où la Société déciderait de racheter ses Parts Sociales Rachetables, elle ne peut pas racheter seulement une partie d'une Classe de Parts Sociales Rachetables spécifique, et ne peut que racheter toutes les Parts Sociales comprises dans cette Classe de Parts Sociales dans son intégralité.

c) La Société peut seulement décider de racheter les Parts Sociales Rachetables d'une Classe de Parts Sociales Rachetables spécifique lors de la cession (ou lors de la liquidation ou de la dissolution) de leur Investissement Spécifique Sous-jacent et à la condition que, au moment du rachat tel que décrit ci-dessous et tel que démontré par un bilan intermédiaire arrêté à la date du rachat (les "Comptes Intermédiaires des Parts Sociales Rachetables"), que la Société dispose de fonds suffisants pour le rachat et que les fonds utilisés pour le rachat ne dépassent pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice fiscal pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmentés des bénéfices reportés, des sommes prélevées sur les réserves disponibles ou des primes d'émission, diminués des pertes reportées et de toutes les sommes qui doivent être mises en réserve en application de la loi ou des Statuts (le "Bénéfice Net Distribuible"). Une partie du Bénéfice Net Distribuible devra être allouée à chaque Classe de Parts Sociales Rachetables conformément aux dispositions du paragraphe (ii) ci-dessous.

d) Le prix de rachat pour chaque Part Sociale Rachetable d'une Classe de Parts Sociales Rachetables considérée (le "Prix de Rachat des Parts Sociales Rachetables") devra correspondre à la Valeur de l'Actif Net (tel que défini ci-dessous), tel que déterminé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intermédiaires des Parts Sociales Rachetables, incluant le montant de la prime d'émission attachée à cette classe de Parts Sociales Rachetables, divisé par le nombre de Parts Sociales Rachetables de la Classe de Parts Sociales Rachetables considérée, sachant que le Prix de Rachat de la Part Sociale Rachetable ne pourra dépasser le Bénéfice Net Distribuible et que le Prix de Rachat de la Part Sociale Rachetable ne pourra être inférieur à zéro.

e) Toute Part Sociale Rachetable d'une Classe de Parts Sociales Rachetables spécifique rachetée par la Société devra immédiatement ou dès qu'il le sera raisonnablement possible être par la suite annulée et le capital social de la Société devra être réduit en conséquence.

B) Le gérant unique ou le conseil de gérance (selon le cas) devra garder une trace de chaque Classe de Parts Sociales Rachetables dans les livres de la Société, à la Valeur de l'Actif Net (les «Comptes Analytiques»). Les Comptes Analytiques devront être approuvés annuellement avec les comptes annuels à l'assemblée générale des associés de la Société.

C) La valeur de l'actif net d'une Classe de Parts Sociales Rachetables (la «Valeur de l'Actif Net») sera égale au Prix de Souscription, majoré des gains en capital ou de tout autre produit gagné par la Société, lors de la disposition ou la liquidation/dissolution de l'Investissement Spécifique Sous-jacent lié à une Classe de Parts Sociales Rachetables ou sur tout actif en dérivant, diminué de tout passif, coûts et dépenses (y compris mais sans s'y limiter, les frais d'administration, provisions aux assujettissements fiscaux) relatifs à l'Investissement Spécifique Sous-jacent attribué à une Classe de Parts

Sociales Rachetables spécifique, diminué de toute perte (y compris les pertes reportées) imputable à une Classe de Parts Sociales Rachetables spécifiques, diminué des Frais d'Emission, des distributions ou paiements (y compris les paiements du prix payable par la Société pour le rachat des parts sociales correspondant à une classe) faites à l'aux associé(s) en rapport avec une Classe de Parts Sociales Rachetables spécifique.

Lorsqu'un actif provient d'un autre Investissement Spécifique Sous-jacent suite à un échange d'actifs, à une fusion, à un apport en nature, ou à toute autre opération similaire, cet actif dérivé devra être indiqué dans les livres de la Société dans la même Classe de Parts Sociales Rachetables que l'actif à dont il est dérivé et de chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution en valeur devra être appliquée à la Classe de Parts Sociales correspondante.

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 15.000 USD (quinze mille Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 30.726 USD (trente mille sept cent vingt six Dollars Américains) à un montant de 45.726 USD (quarante-cinq mille sept cent vingt-six Dollars Américains) par l'émission de 15.000 (quinze mille) nouvelles parts sociales de classe K ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales de classe K»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 173.994 USD (cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Dollars Américains), payable sur le compte de prime d'émission des parts sociales de classe K de la Société (la «Prime d'Emission de Classe K»), la totalité devant être entièrement libérée par voie d'apport en nature consistant en une créance d'un montant de 188.994 USD (cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Dollars Américains) équivalent au montant de 185.783,85 CAD (cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt trois Dollars Canadiens quatre-vingt-cinq Cents) suivant le taux de change de 1 CAD pour 1.017278 USD à la date du 8 septembre 2011 (la «Créance 1»), détenue par MCP-CMC III (Cayman) L.P., une société sous forme d'exempted limited partnership de droit des îles Caïman, ayant son siège social à Mary Street, Walker House building, KY-KY1-9002 Georges Town, îles Caïman (l'«Apporteur»).

*Quatrième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales de Classe K par voie d'apport en nature de la Créance 1.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales de Classe K de la Société et de les libérer entièrement ensemble avec la Prime d'Emission de Classe K par l'apport décrit ci-dessus.

*Description de l'apport*

L'apport réalisé par l'Apporteur, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales de Classe K est composé d'une créance détenue par l'Apporteur d'un montant de 188.994 USD (cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Dollars Américains) soit l'équivalent de 185.783,85 CAD (cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt trois Dollars Canadiens quatre-vingt-cinq Cents), suivant le taux de change de 1 CAD pour 1.017278 USD à la date du 8 septembre 2011.

La valeur totale de cet apport en nature réalisé par l'Apporteur à la Société, qui s'élève à un montant de 188.994 USD (cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Dollars Américains) est allouée comme suit:

- 15.000 USD (quinze mille Dollars Américains) au capital social par l'émission des Nouvelles Parts Sociales de Classe K; et
- 173.994 USD (cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Dollars Américains) à la prime d'émission payable sur le compte de prime d'émission des Parts Sociales de Classe K.

*Evaluation*

La valeur nette de cet apport en nature est de 188.994 USD (cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Dollars Américains) soit l'équivalent USD de 185.783,85 CAD (cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt trois Dollars Canadiens quatre-vingt-cinq Cents), suivant le taux de change de 1 CAD pour 1.017278 USD à la date du 8 septembre 2011. Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 20 décembre 2011, qui sera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement (la «Déclaration de Valeur de l'Apport»).

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

*Cinquième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 14,997 USD (quatorze mille neuf cent quatre-vingt dix-sept Dollars Américains), afin de le porter de son nouveau montant de 45.726 USD (quarante-cinq mille sept cent vingt six Dollars Américains) à un montant de 60.723 USD (soixante mille sept cent vingt-trois Dollars Américains)

par l'émission de 14,997 (quatorze mille neuf cent quatre-vingt dix-sept) nouvelles parts sociales de classe P ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales de classe P 1»), la totalité devant être entièrement libérée par l'Apporteur par voie de conversion d'une portion de la Prime d'Emission de Classe P d'un montant de 14,997 USD (quatorze mille neuf cent quatre-vingt dix-sept Dollars Américains) (la «Conversion de Prime d'Emission»).

*Sixième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales de Classe P 1 par voie de la Conversion de Prime d'Emission.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales de Classe P 1 de la Société et de les libérer entièrement par la Conversion de Prime d'Emission.

*Description de l'apport*

La valeur totale de la Conversion de Prime d'Emission réalisée par l'Apporteur à la Société, qui s'élève à un montant de 14,997 USD (quatorze mille neuf cent quatre-vingt dix-sept Dollars Américains) est allouée comme suit:

-14,997 USD (quatorze mille neuf cent quatre-vingt dix-sept Dollars Américains) au capital social par l'émission des Nouvelles Parts Sociales de Classe P.

*Evaluation*

La valeur nette de la Conversion de Prime d'Emission est de 14,997 USD (quatorze mille neuf cent quatre-vingt dix-sept Dollars Américains).

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de la Conversion de Prime d'Emission a été donnée au notaire soussigné.

*Septième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux Dollars Américains), afin de le porter de son nouveau montant actuel de 60.723 USD (soixante mille sept cent vingt-trois Dollars Américains) à un montant de 60.725 USD (soixante mille sept cent vingt-cinq Dollars Américains) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales de classe P ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe P 2»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 25.468 USD (vingt-cinq mille quatre cent soixante-huit Dollars Américains), payable sur le compte de prime d'émission des parts sociales de classe P de la Société (la «Prime d'Emission de Classe P»), la totalité devant être entièrement libérée par voie d'apport en nature consistant en une créance d'un montant de 25.470 USD (vingt-cinq mille quatre cent soixante-dix Dollars Américains) (la «Créance 2»), détenue par l'Apporteur.

*Huitième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales de Classe P 2 par voie d'apport en nature de la Créance 2.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales de Classe P de la Société et de les libérer entièrement ensemble avec la Prime d'Emission de Classe P par l'apport décrit.

*Description de l'apport*

Cet apport réalisé par l'Apporteur, en échange de l'émission de la/les Nouvelle(s) Part(s) Sociale(s) est composé d'une créance détenue par l'Apporteur d'un montant de 25.470 USD (vingt-cinq mille quatre cent soixante-dix Dollars Américains).

La valeur totale de l'apport en nature réalisé par l'Apporteur à la Société, qui s'élève à un montant de 25.470 USD (vingt-cinq mille quatre cent soixante-dix Dollars Américains) est allouée comme suit:

- 2 USD (deux Dollars Américains) au capital social par l'émission des Nouvelles Parts Sociales de Classe P 2; et  
- 25.468 USD (vingt-cinq mille quatre cent soixante-huit Dollars Américains) à la prime d'émission payable sur le compte de prime d'émission des Parts Sociales de Classe P.

*Evaluation*

La valeur nette de cet apport en nature est de 25.470 USD (vingt-cinq mille quatre cent soixante-dix Dollars Américains). Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant la Déclaration de Valeur de l'Apport.



### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

#### *Neuvième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain), afin de le porter de son montant actuel de 60.725 USD (soixante mille sept cent vingt-cinq Dollars Américains) à un montant de 60.726 USD (soixante mille sept cent vingt-six Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale de classe M ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) (la «Nouvelle Part Sociale de Classe M»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 676,890 USD (six cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingt dix Dollars Américains), payable sur le compte de prime d'émission des parts sociales de classe M de la Société (la «Prime d'Emission de Classe M»), la totalité devant être entièrement libérée par voie d'apport en nature consistant en une créance d'un montant de 676,891 USD (six cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingt-onze Dollars Américains) (la «Créance 3»), détenue par l'Apporteur.

#### *Dixième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur de la Nouvelle Part Sociale de Classe M par voie d'apport en nature de la Créance 3.

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale de Classe M de la Société et de la libérer entièrement ensemble avec la Prime d'Emission de Classe M par l'apport décrit ci-dessus.

#### *Description de l'apport*

L'apport réalisé par l'Apporteur, en échange de l'émission de la Nouvelle Part Sociale de Classe M est composé d'une créance détenue par l'Apporteur d'un montant de 676,891 USD (six cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingt-onze Dollars Américains).

La valeur totale de cet apport en nature réalisé par l'Apporteur à la Société, qui s'élève à un montant de 676,891 USD (six cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingt-onze Dollars Américains) est allouée comme suit:

- 1 USD (un Dollar Américain) au capital social par l'émission de la Nouvelle Part Sociale de Classe M; et
- 676,890 USD (six cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingt-dix Dollars Américains) à la prime d'émission payable sur le compte de prime d'émission des Parts Sociales de Classe M.

#### *Evaluation*

La valeur nette de cet apport en nature est de 676,891 USD (six cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingt-onze Dollars Américains). Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant la Déclaration de Valeur de l'Apport.

### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

#### *Neuvième résolution:*

En conséquence des résolutions 2., 3., 5. et 7. qui précèdent, il est décidé de modifier les articles 5 et 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à 60.726 USD (soixante mille sept cent vingt-six Dollars Américains), représenté par 60.726 (soixante mille sept cent vingt-six) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, consistant en (i) 15.725 (quinze mille sept cent vingt cinq) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) 45.000 (quarante-cinq mille) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Parts Sociales Rachetables»), réparties dans les classes de parts sociales suivantes: a) 15.001 (quinze mille une) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe M»), b) 15.000 (quinze mille) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) (les «Parts Sociales de Classe P») et c) 15.000 (quinze mille) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) (les «Parts Sociales de Classe K»).

Les Parts Sociales de Classe M, les Parts Sociales de Classe P et les Parts Sociales de Classe K sont désignées collectivement les «Classes de Parts Sociales Rachetables», individuellement la «Classe de Parts Sociales Rachetables».

Le montant total du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée dans les conditions requises par la loi ou en matière de modification des Statuts.



## **Art. 6. Parts Sociales.**

### **6.1. - Parts Sociales Rachetables**

Chaque Action Rachetable fera partie d'une Classe de Parts Sociales Rachetables spécifique.

Chaque Classe de Parts Sociales Rachetables spécifique sera émise à l'occasion de l'acquisition ou de la réalisation par la Société d'un investissement particulier dans une société cible ou dans d'autres actifs (l'«Investissement Spécifique Sous-jacent»).

Le prix de souscription payé en contrepartie de l'émission de toute Classe de Parts Sociales Rachetables (nonobstant le moment de leur émission) que ce prix de souscription ait été alloué à la valeur nominale des Parts Sociales Rachetables ou au compte de prime d'émission lié à cette Classe de Parts Sociales Rachetables (le «Prix de Souscription»), mais net de tous autres coûts à la suite de toute émission de Classe de Parts Sociales Rachetables, y compris mais sans s'y limiter, de toutes taxes fiscales, frais de notaire et de publication (les «Frais d'Emission»), sera investi directement ou indirectement pour le même Investissement Spécifique Sous-jacent, tel que décidé par l'assemblée générale des associés à l'unanimité des détenteurs de cette Classe de Parts Sociales Rachetables.

### **6.2. - Rachat des Parts Sociales**

#### **6.2.1.- Rachat des Parts Sociales Ordinaires**

Les Parts Sociales Ordinaires sont des parts sociales non rachetables.

#### **6.2.2.- Rachat des Parts Sociales Rachetables**

(i) La Société peut racheter les Parts Sociales Rachetables à un associé ou à tous les associés qui souhaiteraient que ses/leurs Parts Sociales Rachetables soient rachetées par la Société conformément aux termes et conditions énoncées ci-dessous:

a) Le rachat sera décidé soit par résolution de l'Actionnaire Unique ou par résolution des associés (selon le cas) adoptée lors d'une assemblée générale des associés, sur proposition soit du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance (selon le cas), adoptée dans les conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts.

b) Dans le cas où la Société déciderait de racheter ses Parts Sociales Rachetables, elle ne peut pas racheter seulement une partie d'une Classe de Parts Sociales Rachetables spécifique, et ne peut que racheter toutes les Parts Sociales comprises dans cette Classe de Parts Sociales dans son intégralité.

c) La Société peut seulement décider de racheter les Parts Sociales Rachetables d'une Classe de Parts Sociales Rachetables spécifique lors de la cession (ou lors de la liquidation ou de la dissolution) de leur Investissement Spécifique Sous-jacent et à la condition que, au moment du rachat tel que décrits ci-dessous et tel que démontré par un bilan intermédiaire arrêté à la date du rachat (les "Comptes Intermédiaires des Parts Sociales Rachetables"), que la Société dispose de fonds suffisants pour le rachat et que les fonds utilisés pour le rachat ne dépassent pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice fiscal pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmentés des bénéfices reportés, des sommes prélevées sur les réserves disponibles ou des primes d'émission, diminués des pertes reportées et de toutes les sommes qui doivent être mises en réserve en application de la loi ou des Statuts (le "Bénéfice Net Distribuable"). Une partie du Bénéfice Net Distribuable devra être allouée à chaque Classe de Parts Sociales Rachetables conformément aux dispositions du paragraphe (ii) ci-dessous.

d) Le prix de rachat pour chaque Part Sociale Rachetable d'une Classe de Parts Sociales Rachetables considérée (le "Prix de Rachat des Parts Sociales Rachetables") devra correspondre à la Valeur de l'Actif Net (tel que défini ci-dessous), tel que déterminé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intermédiaires des Parts Sociales Rachetables, divisé par le nombre de Parts Sociales Rachetables de la Classe de Parts Sociales Rachetables considérée, sachant que le Prix de Rachat de la Part Sociale Rachetable ne pourra dépasser le Bénéfice Net Distribuable et que le Prix de Rachat de la Part Sociale Rachetable ne pourra être inférieur à zéro.

e) Toute Part Sociale Rachetable d'une Classe de Parts Sociales Rachetables spécifique rachetée par la Société devra immédiatement ou dès qu'il le sera raisonnablement possible être par la suite annulée et le capital social de la Société devra être réduit en conséquence.

ii) Le gérant unique ou le conseil de gérance (selon le cas) devra garder une trace de chaque Classe de Parts Sociales Rachetables dans les livres de la Société, à la Valeur de l'Actif Net (les «Comptes Analytiques»). Les Comptes Analytiques devront être approuvés annuellement avec les comptes annuels à l'assemblée générale des associés de la Société.

La valeur de l'actif net d'une Classe de Parts Sociales Rachetables (la «Valeur de l'Actif Net») sera égale au Prix de Souscription, majoré des gains en capital ou de tout autre produit gagné par la Société, ou de tout actif issu de la cession ou de la liquidation/dissolution de l'Investissement Spécifique Sous-jacent lié à une Classe de Parts Sociales Rachetables, diminué de tout passif, coûts et dépenses (y compris mais sans s'y limiter, les frais d'administration, provisions aux assujettissements fiscaux) relatifs à l'Investissement Spécifique Sous-jacent attribué à une Classe de Parts Sociales Rachetables spécifique, diminué de toute perte (y compris les pertes reportées) imputable à une Classe de Parts Sociales Rachetables spécifiques, diminué des Frais d'Emission, des distributions ou paiements (y compris les paiements du prix payable par la Société pour le rachat des parts sociales correspondant à une classe) faites à l'aux associé(s) en rapport avec une Classe de Parts Sociales Rachetables spécifique.

Lorsqu'un actif vient d'un autre Investissement Spécifique Sous-jacent suite à un échange d'actifs, à une fusion, à un apport en nature, ou à toute autre opération similaire, cet actif dérivé devra être indiqué dans les livres de la Société dans

la même Classe de Parts Sociales Rachetables que l'actif dont il est dérivé et à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur devra être appliquée à la Classe de Parts Sociales correspondante.

### 6.3.- Dispositions Générales

6.3.1. - Chaque Part Sociale donne droit à une fraction de l'actif social aux bénéficiaires de la Société au prorata du nombre de Parts Sociales détenues.

6.3.2. - Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles et un seul propriétaire est reconnu par part sociale. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne comme étant leur représentant envers la Société.

6.3.3. - Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés, ou s'il n'y a pas plus qu'un seul associé, à des tiers.

Si la Société a plus d'un associé, le transfert des Parts Sociales à des non associés est soumis à l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Le transfert d'une part sociale sera opposable à la Société ou à un tiers après sa notification à la Société ou à son approbation, conformément à l'article 1690 du code civil.

Pour toute autre question, il est renvoyé aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.3.4. - Un registre des associés devra être gardé au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le demanderait.

### Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à deux mille cents Euros (2.100.-Euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2011. Relation: LAC/2011/59221. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012021521/769.

(120027221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

### **Ensien S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 30.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012026943/9.

(120034869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

### **Euton Investment Company S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 30.612.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire le 20 novembre 2011*

#### *Résolution unique:*

L'Assemblée Générale décide de révoquer avec effet immédiat la société Réviconsult S.à r.l., commissaire aux comptes de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer, à la fonction de commissaire aux comptes et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016:

- La société HRT Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour EUTON INVESTMENT COMPANY S.A.-SPF

Référence de publication: 2012026959/15.

(120035340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---

**Firma Peter HENNEN G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 1-5, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 94.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

Référence de publication: 2012026961/10.

(120035561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---

**Four Tools, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8552 Oberpallen, 6, Platinerei.

R.C.S. Luxembourg B 118.515.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2012026962/10.

(120035030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---

**Façades Euro-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3932 Mondercange, 5, rue de Limpach.

R.C.S. Luxembourg B 37.478.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012026963/9.

(120034917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---

**Fara Associates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 118.623.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2012026964/11.

(120035360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---

**Fidexal S.E.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.568.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012026965/9.

(120035303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---

**Fidexal S.E.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 134.568.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012026966/9.

(120035304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

**Fidexal S.E.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 134.568.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012026967/9.

(120035305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

**Fidexal S.E.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 134.568.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012026968/9.

(120035306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

**Fin-Biotech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 147.621.

Les administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, KOFFOUR S.A., société anonyme, VALON S.A., société anonyme, ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, se dont démis de leurs fonctions respectives en date du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

Pour: FIN-BIOTECH S.A.

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Caroline Felten / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012026969/16.

(120035523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

**The Carlyle Group (Luxembourg) JV, Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 12.370.892,17.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 95.676.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of December,  
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, was held an extraordinary general meeting of shareholders of The Carlyle Group (Luxembourg) JV, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 5 September 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 10 October 2003 under number 1054, and which articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 7 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 September 2011 under number 2047.

The meeting was opened at 11.30 a.m. with M. Nicolas Cuisset, residing professionally in Senningerberg, in the chair, who appointed Mr. Gilles Martinez, residing professionally in Senningerberg, as secretary.

The meeting elected as scrutineer Mr. Gilles Martinez.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. increase of the share capital of the Company by an amount of sixty thousand five hundred seventy-nine Euros seventy-two cents (EUR 60.579,72) so as to bring it from its current amount of fourteen million five thousand one hundred six Euros seventeen cents (EUR 14.005.106,17) up to fourteen million sixty-five thousand six hundred eighty-five Euros eighty-nine cents (EUR 14.065.685,89) by issuance of six million fifty-seven thousand nine hundred seventy-two (6.057.972) ordinary shares of Class H of the Company of one cent (EUR 0,01) of nominal value each.

2. increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred forty-eight thousand eight hundred nineteen Euros ninety cents (EUR 248.819,90) so as to bring it from its current amount of fourteen million sixty-five thousand six hundred eighty-five Euros eighty-nine cents (EUR 14.065.685,89) up to fourteen million three hundred fourteen thousand five hundred five Euros seventy-nine cents (EUR 14.314.505,79) by issuance of twenty-four million eight hundred eighty-one thousand nine hundred ninety (24.881.990) ordinary shares of Class L of the Company of one cent (EUR 0,01) of nominal value each.

3. increase of the share capital of the Company by an amount of eight hundred ninety-nine thousand six hundred fifty-one Euros seventy-two cents (EUR 899.651,72) so as to bring it from its current amount of fourteen million three hundred fourteen thousand five hundred five Euros seventy-nine cents (EUR 14.314.505,79) up to fifteen million two hundred fourteen thousand one hundred fifty-seven Euros fifty-one cents (EUR 15.214.157,51) by issuance of eighty-nine million nine hundred sixty-five thousand one hundred seventy-two (89.965.172) ordinary shares of Class O of the Company of one cent (EUR 0,01) of nominal value each.

4. increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred sixty thousand seven hundred twelve Euros ninety cents (EUR 360.712,90) so as to bring it from its current amount of fifteen million two hundred fourteen thousand one hundred fifty-seven Euros fifty-one cents (EUR 15.214.157,51) up to fifteen million five hundred seventy-four thousand eight hundred seventy Euros forty-one cents (EUR 15.574.870,41) by issuance of thirty-six million seventy-one thousand two hundred ninety (36.071.290) ordinary shares of Class P of the Company of one cent (EUR 0,01) of nominal value each.

5. acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of two million three hundred seven thousand thirty-four Euros thirty-seven cents (EUR 2.307.034,37) so as to bring it from its current amount of fifteen million five hundred seventy-four thousand eight hundred seventy Euros forty-one cents (EUR 15.574.870,41) down to thirteen million two hundred sixty-seven thousand eight hundred thirty-six Euros four cents (EUR 13.267.836,04) by cancellation of two hundred thirty million seven hundred three thousand four hundred thirty-seven (230.703.437) self-held ordinary shares of Class I of the Company of one cent (EUR 0,01) of nominal value each.

6. acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of seven thousand nine hundred twenty-five Euros fifty-eight cents (EUR 7.925,58) so as to bring it from its current amount of thirteen million two hundred sixty-seven thousand eight hundred thirty-six Euros four cents (EUR 13.267.836,04) down to thirteen million two hundred fifty-nine thousand nine hundred ten Euros forty-six cents (EUR 13.259.910,46) by cancellation of seven hundred ninety-two thousand five hundred fifty-eight (792.558) self-held ordinary shares of Class R of the Company of one cent (EUR 0,01) of nominal value each.

7. acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of three hundred nine thousand four hundred eighty Euros ninety-two cents (EUR 309.480,92) so as to bring it from its current amount of thirteen million two hundred fifty-nine thousand nine hundred ten Euros forty-six cents (EUR 13.259.910,46) down to twelve million nine hundred fifty thousand four hundred twenty-nine Euros fifty-four cents (EUR 12.950.429,54) by cancellation of thirty million nine hundred forty-eight thousand ninety-two (30.948.092) self-held ordinary shares of Class N of the Company of one cent (EUR 0,01) of nominal value each.

8. acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of four hundred eighty thousand nine hundred twenty-six Euros sixty-four cents (EUR 480.926,64) so as to bring it from its current amount of twelve million nine hundred fifty thousand four hundred twenty-nine Euros fifty-four cents (EUR 12.950.429,54) down to twelve million four hundred sixty-nine thousand five hundred two Euros ninety cents (EUR 12.469.502,90) by cancellation of forty-eight million ninety-two thousand six hundred sixty-four (48.092.664) self-held ordinary shares of Class S of the Company of one cent (EUR 0,01) of nominal value each.

9. acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of four hundred sixty-three thousand seven hundred fifty-five Euros sixty-seven cents (EUR 463.755,67) so as to bring it from its current amount of twelve million four hundred sixty-nine thousand five hundred two Euros ninety cents (EUR 12.469.502,90) down to twelve million five thousand seven hundred forty-seven Euros twenty-three cents (EUR

12.005.747,23) by cancellation of forty-six million three hundred seventy-five thousand five hundred sixty-seven (46.375.567) self-held ordinary shares of Class Q of the Company of one cent (EUR 0,01) of nominal value each.

10. increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred sixty-five thousand one hundred forty-four Euros ninety-four cents (EUR 365.144,94) so as to bring it from its current amount of twelve million five thousand seven hundred forty-seven Euros twenty-three cents (EUR 12.005.747,23) up to twelve million three hundred seventy thousand eight hundred ninety-two Euros seventeen cents (EUR 12.370.892,17) by issuance of thirty-six million five hundred fourteen thousand four hundred ninety-four (36.514.494) ordinary shares of Class K of the Company of one cent (EUR 0,01) of nominal value each.

11. amendment of the first two paragraphs of article 6 of the Company's articles of incorporation.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and have been duly convened. The Chairman further declares that all shareholders, whether present or not, have been duly convened.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of sixty thousand five hundred seventy-nine Euros seventy-two cents (EUR 60.579,72) so as to bring it from its current amount of fourteen million five thousand one hundred six Euros seventeen cents (EUR 14.005.106,17) up to fourteen million sixty-five thousand six hundred eighty-five Euros eighty-nine cents (EUR 14.065.685,89) by issuance of six million fifty-seven thousand nine hundred seventy-two (6.057.972) ordinary shares of Class H of the Company of one cent (EUR 0,01) of nominal value each.

The general meeting declares that the total amount of sixty-six thousand six hundred thirty-seven Euros sixty-nine cents (EUR 66.637,69) is owed by the Company's shareholders as follows:

Shareholder:	Number of shares subscribed:	Nominal value paid up (in EUR):	Legal reserve paid up (in EUR):
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun . . . . .	325.677	EUR 3.256,77	EUR 325,67
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun . . . . .	255.889	EUR 2.558,89	EUR 255,89
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen			
Simplificado . . . . .	1.033.894	EUR 10.338,94	EUR 1.033,89
Compagnie Financière Saint-Honoré . . . . .	1.615.459	EUR 16.154,59	EUR 1.615,46
Greenpark Azur Sàrl . . . . .	1.211.594	EUR 12.115,94	EUR 1.211,60
Assurance du Crédit Mutuel VIE SA . . . . .	1.211.594	EUR 12.115,94	EUR 1.211,60
Assurances du Crédit Mutuel IARD . . . . .	403.865	EUR 4.038,65	EUR 403,86
Total: . . . . .	<u>6.057.972</u>	<u>EUR 60.579,72</u>	<u>EUR 6.057,97</u>

As a consequence of the above capital increase by issuance of six million fifty-seven thousand nine hundred seventy-two (6.057.972) ordinary shares of Class H of the Company, the shareholders owe a total amount of sixty-six thousand six hundred thirty-seven Euros sixty-nine cents (EUR 66.637,69) to the Company, to be paid:

- to the capital account for the nominal value for sixty thousand five hundred seventy-nine Euros seventy-two cents (EUR 60.579,72),

- to the legal reserve relating to Class H shares for six thousand fifty-seven Euros ninety-seven cents (EUR 6.057,97),

by capitalisation of a portion in the amount of sixty-six thousand six hundred thirty-seven Euros sixty-nine cents (EUR 66.637,69) of the distributable reserves.

*Second resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred forty-eight thousand eight hundred nineteen Euros ninety cents (EUR 248.819,90) so as to bring it from its current amount of fourteen million sixty-five thousand six hundred eighty-five Euros eighty-nine cents (EUR 14.065.685,89) up to fourteen million three hundred fourteen thousand five hundred five Euros seventy-nine cents (EUR 14.314.505,79) by issuance of twenty-



four million eight hundred eighty-one thousand nine hundred ninety (24.881.990) ordinary shares of Class L of the Company of one cent (EUR 0,01) of nominal value each.

The general meeting declares that the total amount of two hundred seventy-three thousand seven hundred one Euros eighty-nine cents (EUR 273.701,89) is owed by the Company's shareholders as follows:

Shareholder:	Number of shares subscribed:	Nominal value paid up (in EUR):	Legal reserve paid up (in EUR):
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun . . . . .	1.337.656	EUR 13.376,56	EUR 1.337,65
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun . . . . .	1.051.015	EUR 10.510,15	EUR 1.051,02
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado . . . . .	4.246.527	EUR 42.465,27	EUR 4.246,51
Compagnie Financière Saint-Honoré . . . . .	6.635.197	EUR 66.351,97	EUR 6.635,20
Greenpark Azur Sàrl . . . . .	4.976.398	EUR 49.763,98	EUR 4.976,40
Assurance du Crédit Mutuel VIE SA . . . . .	4.976.398	EUR 49.763,98	EUR 4.976,40
Assurances du Crédit Mutuel IARD . . . . .	1.658.799	EUR 16.587,99	EUR 1.658,80
Total: . . . . .	24.881.990	EUR 248.819,90	EUR 24.881,99

As a consequence of the above capital increase by issuance of twenty-four million eight hundred eighty-one thousand nine hundred ninety (24.881.990) ordinary shares of Class L of the Company, the shareholders owe a total amount of two hundred seventy-three thousand seven hundred one Euros eighty-nine cents (EUR 273.701,89) to the Company, to be paid:

- to the capital account for the nominal value for two hundred forty-eight thousand eight hundred nineteen Euros ninety cents (EUR 248.819,90),

- to the legal reserve relating to Class L shares for twenty-four thousand eight hundred eighty-one Euros ninety-nine cents (EUR 24.881,99),

by capitalisation of a portion in the amount of two hundred seventy-three thousand seven hundred one Euros eighty-nine cents (EUR 273.701,89) of the distributable reserves.

#### Third resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred ninety-nine thousand six hundred fifty-one Euros seventy-two cents (EUR 899.651,72) so as to bring it from its current amount of fourteen million three hundred fourteen thousand five hundred five Euros seventy-nine cents (EUR 14.314.505,79) up to fifteen million two hundred fourteen thousand one hundred fifty-seven Euros fifty-one cents (EUR 15.214.157,51) by issuance of eighty-nine million nine hundred sixty-five thousand one hundred seventy-two (89.965.172) ordinary shares of Class O of the Company of one cent (EUR 0,01) of nominal value each.

The general meeting declares that the total amount of nine hundred eighty-nine thousand six hundred sixteen Euros eighty-nine cents (EUR 989.616,89) is owed by the Company's shareholders as follows:

Shareholder:	Number of shares subscribed:	Nominal value paid up (in EUR):	Legal reserve paid up (in EUR):
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun . . . . .	4.836.528	EUR 48.365,28	EUR 4.836,52
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun . . . . .	3.800.129	EUR 38.001,29	EUR 3.800,13
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado . . . . .	15.354.056	EUR 153.540,56	EUR 15.354,06
Compagnie Financière Saint-Honoré . . . . .	23.990.713	EUR 239.907,13	EUR 23.990,70
Greenpark Azur Sàrl . . . . .	17.993.034	EUR 179.930,34	EUR 17.993,04
Assurance du Crédit Mutuel VIE SA . . . . .	17.993.034	EUR 179.930,34	EUR 17.993,04
Assurances du Crédit Mutuel IARD . . . . .	5.997.678	EUR 59.976,78	EUR 5.997,68
Total: . . . . .	89.965.172	EUR 899.651,72	EUR 89.965,17

As a consequence of the above capital increase by issuance of eighty-nine million nine hundred sixty-five thousand one hundred seventy-two (89.965.172) ordinary shares of Class O of the Company, the shareholders owe a total amount of nine hundred eighty-nine thousand six hundred sixteen Euros eighty-nine cents (EUR 989.616,89) to the Company, to be paid:

- to the capital account for the nominal value for eight hundred ninety-nine thousand six hundred fifty-one Euros seventy-two cents (EUR 899.651,72),

- to the legal reserve relating to Class O shares for eighty-nine thousand nine hundred sixty-five Euros seventeen cents (EUR 89.965,17),

by capitalisation of a portion in the amount of nine hundred eighty-nine thousand six hundred sixteen Euros eighty-nine cents (EUR 989.616,89) of the distributable reserves.

#### *Fourth resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred sixty thousand seven hundred twelve Euros ninety cents (EUR 360.712,90) so as to bring it from its current amount of fifteen million two hundred fourteen thousand one hundred fifty-seven Euros fifty-one cents (EUR 15.214.157,51) up to fifteen million five hundred seventy-four thousand eight hundred seventy Euros forty-one cents (EUR 15.574.870,41) by issuance of thirty-six million seventy-one thousand two hundred ninety (36.071.290) ordinary shares of Class P of the Company of one cent (EUR 0,01) of nominal value each.

The general meeting declares that the total amount of three hundred ninety-six thousand seven hundred eighty-four Euros nineteen cents (EUR 396.784,19) is owed by the Company's shareholders as follows:

Shareholder:	Number of shares subscribed:	Nominal value paid up (in EUR):	Legal reserve paid up (in EUR):
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun . . . . .	1.939.193	EUR 19.391,93	EUR 1.939,19
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun . . . . .	1.523.650	EUR 15.236,50	EUR 1.523,65
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado . . . . .	6.156.167	EUR 61.561,67	EUR 6.156,17
Compagnie Financière Saint-Honoré . . . . .	9.619.011	EUR 96.190,11	EUR 9.619,01
Greenpark Azur Sàrl . . . . .	7.214.258	EUR 72.142,58	EUR 7.214,26
Assurance du Crédit Mutuel VIE SA . . . . .	7.214.258	EUR 72.142,58	EUR 7.214,26
Assurances du Crédit Mutuel IARD . . . . .	<u>2.404.753</u>	<u>EUR 24.047,53</u>	<u>EUR 2.404,75</u>
Total: . . . . .	36.071.290	EUR 360.712,90	EUR 36.071,29

As a consequence of the above capital increase by issuance of thirty-six million seventy-one thousand two hundred ninety (36.071.290) ordinary shares of Class P of the Company, the shareholders owe a total amount of three hundred ninety-six thousand seven hundred eighty-four Euros nineteen cents (EUR 396.784,19) to the Company, to be paid:

- to the capital account for the nominal value for three hundred sixty thousand seven hundred twelve Euros ninety cents (EUR 360.712,90),

- to the legal reserve relating to Class P shares for thirty-six thousand seventy-one Euros twenty-nine cents (EUR 36.071,29),

by capitalisation of a portion in the amount of three hundred ninety-six thousand seven hundred eighty-four Euros nineteen cents (EUR 396.784,19) of the distributable reserves.

#### *Fifth resolution*

The general meeting acknowledges that, on or around the date hereof, the Company redeemed two hundred thirty million seven hundred three thousand four hundred thirty-seven (230.703.437) ordinary shares of Class I, which are currently self-held. The general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of two million three hundred seven thousand thirty-four Euros thirty-seven cents (EUR 2.307.034,37) so as to bring it from its current amount of fifteen million five hundred seventy-four thousand eight hundred seventy Euros forty-one cents (EUR 15.574.870,41) down to thirteen million two hundred sixty-seven thousand eight hundred thirty-six Euros four cents (EUR 13.267.836,04) by cancellation of two hundred thirty million seven hundred three thousand four hundred thirty-seven (230.703.437) self-held ordinary shares of Class I of the Company of one cent (EUR 0,01) of nominal value each.

In compliance with article 49-8, paragraph 5), of the Law on Commercial Companies of August 10, 1915, as amended, any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be distributable to the shareholders.

#### *Sixth resolution*

The general meeting acknowledges that, on or around the date hereof, the Company redeemed seven hundred ninety-two thousand five hundred fifty-eight (792.558) ordinary shares of Class R, which are currently self-held. The general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of seven thousand nine hundred twenty-five Euros fifty-eight cents (EUR 7.925,58) so as to bring it from its current amount of thirteen million two hundred sixty-seven thousand eight hundred thirty-six Euros four cents (EUR 13.267.836,04) down to thirteen million two hundred fifty-nine thousand nine hundred ten Euros forty-six cents (EUR 13.259.910,46) by cancellation of seven hundred ninety-two thousand five hundred fifty-eight (792.558) self-held ordinary shares of Class R of the Company of one cent (EUR 0,01) of nominal value each.

In compliance with article 49-8, paragraph 5), of the Law on Commercial Companies of August 10, 1915, as amended, any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be distributable to the shareholders.

#### Seventh resolution

The general meeting acknowledges that, on or around the date hereof, the Company redeemed thirty million nine hundred forty-eight thousand ninety-two (30.948.092) ordinary shares of Class N, which are currently self-held. The general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of three hundred nine thousand four hundred eighty Euros ninety-two cents (EUR 309.480,92) so as to bring it from its current amount of thirteen million two hundred fifty-nine thousand nine hundred ten Euros forty-six cents (EUR 13.259.910,46) down to twelve million nine hundred fifty thousand four hundred twenty-nine Euros fifty-four cents (EUR 12.950.429,54) by cancellation of thirty million nine hundred forty-eight thousand ninety-two (30.948.092) self-held ordinary shares of Class N of the Company of one cent (EUR 0,01) of nominal value each.

In compliance with article 49-8, paragraph 5), of the Law on Commercial Companies of August 10, 1915, as amended, any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be distributable to the shareholders.

#### Eighth resolution

The general meeting acknowledges that, on or around the date hereof, the Company redeemed forty-eight million ninety-two thousand six hundred sixty-four (48.092.664) ordinary shares of Class S, which are currently self-held. The general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of four hundred eighty thousand nine hundred twenty-six Euros sixty-four cents (EUR 480.926,64) so as to bring it from its current amount of twelve million nine hundred fifty thousand four hundred twenty-nine Euros fifty-four cents (EUR 12.950.429,54) down to twelve million four hundred sixty-nine thousand five hundred two Euros ninety cents (EUR 12.469.502,90) by cancellation of forty-eight million ninety-two thousand six hundred sixty-four (48.092.664) self-held ordinary shares of Class S of the Company of one cent (EUR 0,01) of nominal value each.

In compliance with article 49-8, paragraph 5), of the Law on Commercial Companies of August 10, 1915, as amended, any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be distributable to the shareholders.

#### Ninth resolution

The general meeting acknowledges that, on or around the date hereof, the Company redeemed forty-six million three hundred seventy-five thousand five hundred sixty-seven (46.375.567) ordinary shares of Class Q, which are currently self-held. The general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of four hundred sixty-three thousand seven hundred fifty-five Euros sixty-seven cents (EUR 463.755,67) so as to bring it from its current amount of twelve million four hundred sixty-nine thousand five hundred two Euros ninety cents (EUR 12.469.502,90) down to twelve million five thousand seven hundred forty-seven Euros twenty-three cents (EUR 12.005.747,23) by cancellation of forty-six million three hundred seventy-five thousand five hundred sixty-seven (46.375.567) self-held ordinary shares of Class Q of the Company of one cent (EUR 0,01) of nominal value each.

In compliance with article 49-8, paragraph 5), of the Law on Commercial Companies of August 10, 1915, as amended, any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be distributable to the shareholders.

#### Tenth resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred sixty-five thousand one hundred forty-four Euros ninety-four cents (EUR 365.144,94) so as to bring it from its current amount of twelve million five thousand seven hundred forty-seven Euros twenty-three cents (EUR 12.005.747,23) up to twelve million three hundred seventy thousand eight hundred ninety-two Euros seventeen cents (EUR 12.370.892,17) by issuance of thirty-six million five hundred fourteen thousand four hundred ninety-four (36.514.494) ordinary shares of Class K of the Company of one cent (EUR 0,01) of nominal value each.

The general meeting declares that the total amount of four hundred one thousand six hundred fifty-nine Euros forty-three cents (EUR 401.659,43) is owed by the Company's shareholders as follows:

Shareholder:	Number of shares subscribed:	Nominal value paid up (in EUR):	Legal reserve paid up (in EUR):
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun . . . . .	1.963.019	EUR 19.630,19	EUR 1.963,02
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun . . . . .	1.542.372	EUR 15.423,72	EUR 1.542,36
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado . . . . .	6.231.807	EUR 62.318,07	EUR 6.231,81
Compagnie Financière Saint-Honoré . . . . .	9.737.198	EUR 97.371,98	EUR 9.737,20
Greenpark Azur Sàrl . . . . .	7.302.899	EUR 73.028,99	EUR 7.302,90
Assurance du Crédit Mutuel VIE SA . . . . .	7.302.899	EUR 73.028,99	EUR 7.302,90
Assurances du Crédit Mutuel IARD . . . . .	2.434.300	EUR 24.343,00	EUR 2.434,30

Total: ..... 36.514.494 EUR 365.144,94 EUR 36.514,49

As a consequence of the above capital increase by issuance of thirty-six million five hundred fourteen thousand four hundred ninety-four (36.514.494) ordinary shares of Class K of the Company, the shareholders owe a total amount of four hundred one thousand six hundred fifty-nine Euros forty-three cents (EUR 401.659,43) to the Company, to be paid:

- to the capital account for the nominal value for three hundred sixty-five thousand one hundred forty-four Euros ninety-four cents (EUR 365.144,94),

- to the legal reserve relating to Class K shares for thirty-six thousand five hundred fourteen Euros forty-nine cents (EUR 36.514,49),

by capitalisation of a portion in the amount of three hundred ninety-eight thousand two hundred eighty-six Euros twenty-eight cents (EUR 398.286,28) of the Shareholder's Payable, and of a portion in the amount of three thousand three hundred seventy-three Euros fifteen cents (EUR 3.373,15) of the distributable reserves.

#### *Subscriptions - Payments*

Thereupon intervened each limited shareholder of the Company, all represented by Mr. Nicolas Cuisset, prenamed, by virtue of eight (8) powers of attorney given in December 2011 which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The said proxyholder has declared, with respect to each of its principal:

Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun confirmed its subscription for the respective number of new Class H, L, O, P and K ordinary shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves, for the total amount of one hundred fourteen thousand four hundred twenty-two Euros seventy-eight cents (EUR 114.422,78);

Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun confirmed its subscription for the respective number of new Class H, L, O, P and K ordinary shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves, for the total amount of eighty-nine thousand nine hundred three Euros sixty cents (EUR 89.903,60);

Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado confirmed its subscription for the respective number of new Class H, L, O, P and K ordinary shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves, for the total amount of three hundred sixty-three thousand two hundred forty-six Euros ninety-six cents (EUR 363.246,96);

Compagnie Financière Saint-Honoré confirmed its subscription for the respective number of new Class H, L, O, P and K ordinary shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves, for the total amount of five hundred sixty-seven thousand five hundred seventy-three Euros thirty-five cents (EUR 567.573,35);

Greenpark Azur Sàrl confirmed its subscription for the respective number of new Class H, L, O, P and K ordinary shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves, for the total amount of four hundred twenty-five thousand six hundred eighty Euros three cents (EUR 425.680,03);

Assurance du Crédit Mutuel VIE SA confirmed its subscription for the respective number of new Class H, L, O, P and K ordinary shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves, for the total amount of four hundred twenty-five thousand six hundred eighty Euros three cents (EUR 425.680,03);

Assurances du Crédit Mutuel IARD confirmed its subscription for the respective number of new Class H, L, O, P and K ordinary shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves, for the total amount of one hundred forty-one thousand eight hundred ninety-three Euros thirty-four cents (EUR 141.893,34).

Evidence of the value and existence of the above-mentioned receivables was given to the notary by providing an original copy of the independent auditor's report on the contribution in kind, and which conclusion is the following:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and in value to the new shares to be issued with total related legal reserve and other reserves as described above."

TEAM AUDIT, Cabinet de révision agréé, by Mr. Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises

The said report, after having been signed "*ne varietur*" by the proxy and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

#### *Eleventh resolution*

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend the first two paragraphs of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 6.** The Company has a subscribed capital of twelve million three hundred seventy thousand eight hundred ninety-two Euro seventeen cents (EUR 12.370.892,17) consisting in one (1) management share, one hundred twenty-nine million seven hundred eighty-one thousand seven hundred seventy (129.781.770) Class H ordinary shares, ten million nine hundred three thousand three hundred sixty-three (10.903.363) Class I ordinary shares, one hundred thirty-four million eight hundred sixty thousand ninety-four (134.860.094) Class K ordinary shares, two hundred sixteen million nine hundred seventy-five thousand ninety (216.975.090) Class L ordinary shares, seventy million seventy-eight thousand two hundred eight (70.078.208) Class N ordinary shares, two hundred eight million two hundred fourteen thousand one hundred seventy-two (208.214.172) Class O ordinary shares, eighty-four million one hundred seventy-seven thousand nine hundred ninety (84.177.990) Class P ordinary shares, thirty-four million five hundred forty-four thousand six hundred thirty-three (34.544.633) Class Q ordinary shares, one hundred seventy-four million eight hundred thousand seven hundred sixty (174.800.760) Class R ordinary shares, one hundred seventy-two million seven hundred fifty-three thousand one hundred thirty-six (172.753.136) Class S ordinary shares,

all in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. The Class H, Class I, Class K, Class L, Class N, Class O, Class P, Class Q, Class R and Class S ordinary shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued in the future shall be referred to as the «Ordinary Shares». The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as a «share» or the «shares».”

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at three thousand five hundred Euro (EUR 3.500,00).

#### *Attestation*

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

There being no further business, the meeting is adjourned.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy of the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de The Carlyle Group (Luxembourg) JV, une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx en date du 5 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 octobre 2003 sous le numéro 1054, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné pris en date du 7 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 septembre 2011 sous le numéro 2047.

L'assemblée est ouverte à 11 heures 30 sous la présidence de M. Nicolas Cuisset, ayant son adresse professionnelle à Senningerberg, qui nomme M. Gilles Martinez, ayant son adresse professionnelle à Senningerberg, secrétaire de séance.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Gilles Martinez.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. augmentation du capital de la Société d'un montant de soixante mille cinq cent soixante-dix-neuf Euros soixante-douze cents (EUR 60.579,72) pour l'amener de son montant actuel de quatorze millions cinq mille cent six Euros dix-sept cents (EUR 14.005.106,17) à quatorze millions soixante-cinq mille six cent quatre-vingt-cinq Euros quatre-vingt-neuf cents (EUR 14.065.685,89) par émission de six millions cinquante-sept mille neuf cent soixante-douze (6.057.972) actions ordinaires de Catégorie H de la Société d'un centime (EUR 0,01) de valeur nominale chacune.

2. augmentation du capital de la Société d'un montant de deux cent quarante-huit mille huit cent dix-neuf Euros quatre-vingt-dix cents (EUR 248.819,90) pour l'amener de son montant actuel de quatorze millions soixante-cinq mille six cent quatre-vingt-cinq Euros quatre-vingt-neuf cents (EUR 14.065.685,89) à quatorze millions trois cent quatorze mille cinq cent cinq Euros soixante-dix-neuf cents (EUR 14.314.505,79) par émission de vingt-quatre millions huit cent quatre-vingt-un mille neuf cent quatre-vingt-dix (24.881.990) actions ordinaires de Catégorie L de la Société d'un centime (EUR 0,01) de valeur nominale chacune.



3. augmentation du capital de la Société d'un montant de huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent cinquante et un Euros soixante-douze cents (EUR 899.651,72) pour l'amener de son montant actuel de quatorze millions trois cent quatorze mille cinq cent cinq Euros soixante-dix-neuf cents (EUR 14.314.505,79) à quinze millions deux cent quatorze mille cent cinquante-sept Euros cinquante et un cents (EUR 15.214.157,51) par émission de quatre-vingt-neuf millions neuf cent soixante-cinq mille cent soixante-douze (89.965.172) actions ordinaires de Catégorie O de la Société d'un centime (EUR 0,01) de valeur nominale chacune.

4. augmentation du capital de la Société d'un montant de trois cent soixante mille sept cent douze Euros quatre-vingt-dix cents (EUR 360.712,90) pour l'amener de son montant actuel de quinze millions deux cent quatorze mille cent cinquante-sept Euros cinquante et un cents (EUR 15.214.157,51) à quinze millions cinq cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-dix Euros quarante et un cents (EUR 15.574.870,41) par émission de trente-six millions soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-dix (36.071.290) actions ordinaires de Catégorie P de la Société d'un centime (EUR 0,01) de valeur nominale chacune.

5. reconnaissance d'un rachat d'actions, et réduction du capital de la Société d'un montant de deux millions trois cent sept mille trente-quatre Euros trente-sept cents (EUR 2.307.034,37) pour l'amener de son montant actuel de quinze millions cinq cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-dix Euros quarante et un cents (EUR 15.574.870,41) à treize millions deux cent soixante-sept mille huit cent trente-six Euros quatre cents (EUR 13.267.836,04) par annulation de deux cent trente millions sept cent trois mille quatre cent trente-sept (230.703.437) actions ordinaires de Catégorie I de la Société d'un centime (EUR 0,01) de valeur nominale chacune autodétenues.

6. reconnaissance d'un rachat d'actions, et réduction du capital de la Société d'un montant de sept mille neuf cent vingt-cinq Euros cinquante-huit cents (EUR 7.925,58) pour l'amener de son montant actuel de treize millions deux cent soixante-sept mille huit cent trente-six Euros quatre cents (EUR 13.267.836,04) à treize millions deux cent cinquante-neuf mille neuf cent dix Euros quarante-six cents (EUR 13.259.910,46) par annulation de sept cent quatre-vingt-douze mille cinq cent cinquante-huit (792.558) actions ordinaires de Catégorie R de la Société d'un centime (EUR 0,01) de valeur nominale chacune autodétenues.

7. reconnaissance d'un rachat d'actions, et réduction du capital de la Société d'un montant de trois cent neuf mille quatre cent quatre-vingts Euros quatre-vingt-douze cents (EUR 309.480,92) pour l'amener de son montant actuel de treize millions deux cent cinquante-neuf mille neuf cent dix Euros quarante-six cents (EUR 13.259.910,46) à douze millions neuf cent cinquante mille quatre cent vingt-neuf Euros cinquante-quatre cents (EUR 12.950.429,54) par annulation de trente millions neuf cent quarante-huit mille quatre-vingt-douze (30.948.092) actions ordinaires de Catégorie N de la Société d'un centime (EUR 0,01) de valeur nominale chacune autodétenues.

8. reconnaissance d'un rachat d'actions, et réduction du capital de la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt mille neuf cent vingt-six Euros soixante-quatre cents (EUR 480.926,64) pour l'amener de son montant actuel de douze millions neuf cent cinquante mille quatre cent vingt-neuf Euros cinquante-quatre cents (EUR 12.950.429,54) à douze millions quatre cent soixante-neuf mille cinq cent deux Euros quatre-vingt-dix cents (EUR 12.469.502,90) par annulation de quarante-huit millions quatre-vingt-douze mille six cent soixante-quatre (48.092.664) actions ordinaires de Catégorie S de la Société d'un centime (EUR 0,01) de valeur nominale chacune autodétenues.

9. reconnaissance d'un rachat d'actions, et réduction du capital de la Société d'un montant de quatre cent soixante-trois mille sept cent cinquante-cinq Euros soixante-sept cents (EUR 463.755,67) pour l'amener de son montant actuel de douze millions quatre cent soixante-neuf mille cinq cent deux Euros quatre-vingt-dix cents (EUR 12.469.502,90) à douze millions cinq mille sept cent quarante-sept Euros vingt-trois cents (EUR 12.005.747,23) par annulation de quarante-six millions trois cent soixante-quinze mille cinq cent soixante-sept (46.375.567) actions ordinaires de Catégorie Q de la Société d'un centime (EUR 0,01) de valeur nominale chacune autodétenues.

10. augmentation du capital de la Société d'un montant de trois cent soixante-cinq mille cent quarante-quatre Euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 365.144,94) pour l'amener de son montant actuel de douze millions cinq mille sept cent quarante-sept Euros vingt-trois cents (EUR 12.005.747,23) à douze millions trois cent soixante-dix mille huit cent quatre-vingt-douze Euros dix-sept cents (EUR 12.370.892,17) par émission de trente-six millions cinq cent quatorze mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (36.514.494) actions ordinaires de Catégorie K de la Société d'un centime (EUR 0,01) de valeur nominale chacune.

11. modification des deux premiers alinéas de l'article 6 des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et avoir été valablement convoqués.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.



L'assemblée générale, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant de soixante mille cinq cent soixante-dix-neuf Euros soixante-douze cents (EUR 60.579,72) afin de l'amener de son montant actuel de quatorze millions cinq mille cent six Euros dix-sept cents (EUR 14.005.106,17) à quatorze millions soixante-cinq mille six cent quatre-vingt-cinq Euros quatre-vingt-neuf cents (EUR 14.065.685,89) par émission de six millions cinquante-sept mille neuf cent soixante-douze (6.057.972) actions ordinaires de Catégorie H de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune.

L'assemblée générale déclare qu'un montant total de soixante-six mille six cent trente-sept Euros soixante-neuf cents (EUR 66.637,69) est dû par les actionnaires de la Société comme suit:

Actionnaire:	Nombre d'actions souscrites:	Valeur nominale payée (en EUR):	Réserve légale payée (en EUR):
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun . . . . .	325.677	EUR 3.256,77	EUR 325,67
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun . . . . .	255.889	EUR 2.558,89	EUR 255,89
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado . . . . .	1.033.894	EUR 10.338,94	EUR 1.033,89
Compagnie Financière Saint-Honoré . . . . .	1.615.459	EUR 16.154,59	EUR 1.615,46
Greenpark Azur Sàrl . . . . .	1.211.594	EUR 12.115,94	EUR 1.211,60
Assurance du Crédit Mutuel VIE SA . . . . .	1.211.594	EUR 12.115,94	EUR 1.211,60
Assurances du Crédit Mutuel IARD . . . . .	403.865	EUR 4.038,65	EUR 403,86
Total: . . . . .	6.057.972	EUR 60.579,72	EUR 6.057,97

En conséquence de cette augmentation de capital par émission de six millions cinquante-sept mille neuf cent soixante-douze (6.057.972) actions ordinaires de Catégorie H de la Société, les actionnaires doivent un montant total de soixante-six mille six cent trente-sept Euros soixante-neuf cents (EUR 66.637,69) à la Société, à payer:

- au compte de capital pour la valeur nominale de soixante mille cinq cent soixante-dix-neuf Euros soixante-douze cents (EUR 60.579,72),

- au compte de réserve légale lié aux actions ordinaires de Catégorie H pour six mille cinquante-sept Euros quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 6.057,97),

par incorporation pour un montant de soixante-six mille six cent trente-sept Euros soixante-neuf cents (EUR 66.637,69) des réserves distribuables.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant de deux cent quarante-huit mille huit cent dix-neuf Euros quatre-vingt-dix cents (EUR 248.819,90) afin de l'amener de son montant actuel de quatorze millions soixante-cinq mille six cent quatre-vingt-cinq Euros quatre-vingt-neuf cents (EUR 14.065.685,89) à quatorze millions trois cent quatorze mille cinq cent cinq Euros soixante-dix-neuf cents (EUR 14.314.505,79) par émission de vingt-quatre millions huit cent quatre-vingt-un mille neuf cent quatre-vingt-dix (24.881.990) actions ordinaires de Catégorie L de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune.

L'assemblée générale déclare qu'un montant total de deux cent soixante-treize mille sept cent un Euros quatre-vingt-neuf cents (EUR 273.701,89) est dû par les actionnaires de la Société comme suit:

Actionnaire:	Nombre d'actions souscrites:	Valeur nominale payée (en EUR):	Réserve légale payée (en EUR):
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun . . . . .	1.337.656	EUR 13.376,56	EUR 1.337,65
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun . . . . .	1.051.015	EUR 10.510,15	EUR 1.051,02
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado . . . . .	4.246.527	EUR 42.465,27	EUR 4.246,51
Compagnie Financière Saint-Honoré . . . . .	6.635.197	EUR 66.351,97	EUR 6.635,20
Greenpark Azur Sàrl . . . . .	4.976.398	EUR 49.763,98	EUR 4.976,40
Assurance du Crédit Mutuel VIE SA . . . . .	4.976.398	EUR 49.763,98	EUR 4.976,40
Assurances du Crédit Mutuel IARD . . . . .	1.658.799	EUR 16.587,99	EUR 1.658,80
Total: . . . . .	24.881.990	EUR 248.819,90	EUR 24.881,99

En conséquence de cette augmentation de capital par émission de vingt-quatre millions huit cent quatre-vingt-un mille neuf cent quatre-vingt-dix (24.881.990) actions ordinaires de Catégorie L de la Société, les actionnaires doivent un montant total de deux cent soixante-treize mille sept cent un Euros quatre-vingt-neuf cents (EUR 273.701,89) à la Société, à payer:

- au compte de capital pour la valeur nominale de deux cent quarante-huit mille huit cent dix-neuf Euros quatre-vingt-dix cents (EUR 248.819,90),
  - au compte de réserve légale lié aux actions ordinaires de Catégorie L pour vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-un Euros quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 24.881,99),
- par incorporation pour un montant de deux cent soixante-treize mille sept cent un Euros quatre-vingt-neuf cents (EUR 273.701,89) des réserves distribuables.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant de huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent cinquante et un Euros soixante-douze cents (EUR 899.651,72) afin de l'amener de son montant actuel de quatorze millions trois cent quatorze mille cinq cent cinq Euros soixante-dix-neuf cents (EUR 14.314.505,79) à quinze millions deux cent quatorze mille cent cinquante-sept Euros cinquante et un cents (EUR 15.214.157,51) par émission de quatre-vingt-neuf millions neuf cent soixante-cinq mille cent soixante-douze (89.965.172) actions ordinaires de Catégorie O de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune.

L'assemblée générale déclare qu'un montant total de neuf cent quatre-vingt-neuf mille six cent seize Euros quatre-vingt-neuf cents (EUR 989.616,89) est dû par les actionnaires de la Société comme suit:

Actionnaire:	Nombre d'actions souscrites:	Valeur nominale payée (en EUR):	Réserve légale payée (en EUR):
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun . . . . .	4.836.528	EUR 48.365,28	EUR 4.836,52
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun . . . . .	3.800.129	EUR 38.001,29	EUR 3.800,13
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado . . . . .	15.354.056	EUR 153.540,56	EUR 15.354,06
Compagnie Financière Saint-Honoré . . . . .	23.990.713	EUR 239.907,13	EUR 23.990,70
Greenpark Azur Sàrl . . . . .	17.993.034	EUR 179.930,34	EUR 17.993,04
Assurance du Crédit Mutuel VIE SA . . . . .	17.993.034	EUR 179.930,34	EUR 17.993,04
Assurances du Crédit Mutuel IARD . . . . .	5.997.678	EUR 59.976,78	EUR 5.997,68
Total: . . . . .	89.965.172	EUR 899.651,72	EUR 89.965,17

En conséquence de cette augmentation de capital par émission de quatre-vingt-neuf millions neuf cent soixante-cinq mille cent soixante-douze (89.965.172) actions ordinaires de Catégorie O de la Société, les actionnaires doivent un montant total de neuf cent quatre-vingt-neuf mille six cent seize Euros quatre-vingt-neuf cents (EUR 989.616,89) à la Société, à payer:

- au compte de capital pour la valeur nominale de huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent cinquante et un Euros soixante-douze cents (EUR 899.651,72),
  - au compte de réserve légale lié aux actions ordinaires de Catégorie O pour quatre-vingt-neuf mille neuf cent soixante-cinq Euros dix-sept cents (EUR 89.965,17),
- par incorporation pour un montant de neuf cent quatre-vingt-neuf mille six cent seize Euros quatre-vingt-neuf cents (EUR 989.616,89) des réserves distribuables.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant de trois cent soixante mille sept cent douze Euros quatre-vingt-dix cents (EUR 360.712,90) afin de l'amener de son montant actuel de quinze millions deux cent quatorze mille cent cinquante-sept Euros cinquante et un cents (EUR 15.214.157,51) à quinze millions cinq cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-dix Euros quarante et un cents (EUR 15.574.870,41) par émission de trente-six millions soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-dix (36.071.290) actions ordinaires de Catégorie P de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune.

L'assemblée générale déclare qu'un montant total de trois cent quatre-vingt-seize mille sept cent quatre-vingt-quatre Euros dix-neuf cents (EUR 396.784,19) est dû par les actionnaires de la Société comme suit:

Actionnaire:	Nombre d'actions souscrites:	Valeur nominale payée (en EUR):	Réserve légale payée (en EUR):
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun . . . . .	1.939.193	EUR 19.391,93	EUR 1.939,19

Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun . . . . .	1.523.650	EUR 15.236,50	EUR 1.523,65
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen			
Simplificado . . . . .	6.156.167	EUR 61.561,67	EUR 6.156,17
Compagnie Financière Saint-Honoré . . . . .	9.619.011	EUR 96.190,11	EUR 9.619,01
Greenpark Azur Sàrl . . . . .	7.214.258	EUR 72.142,58	EUR 7.214,26
Assurance du Crédit Mutuel VIE SA . . . . .	7.214.258	EUR 72.142,58	EUR 7.214,26
Assurances du Crédit Mutuel IARD . . . . .	2.404.753	EUR 24.047,53	EUR 2.404,75
Total: . . . . .	36.071.290	EUR 360.712,90	EUR 36.071,29

En conséquence de cette augmentation de capital par émission de trente-six millions soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-dix (36.071.290) actions ordinaires de Catégorie P de la Société, les actionnaires doivent un montant total de trois cent quatre-vingt-seize mille sept cent quatre-vingt-quatre Euros dix-neuf cents (EUR 396.784,19) à la Société, à payer:

- au compte de capital pour la valeur nominale de trois cent soixante mille sept cent douze Euros quatre-vingt-dix cents (EUR 360.712,90),
  - au compte de réserve légale lié aux actions ordinaires de Catégorie P pour trente-six mille soixante et onze Euros vingt-neuf cents (EUR 36.071,29),
- par incorporation pour un montant de trois cent quatre-vingt-seize mille sept cent quatre-vingt-quatre Euros dix-neuf cents (EUR 396.784,19) des réserves distribuables.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale reconnaît que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté deux cent trente millions sept cent trois mille quatre cent trente-sept (230.703.437) actions ordinaires de Catégorie I, qui sont actuellement autodétenues. L'assemblée générale décide de procéder à une réduction du capital de la Société pour un montant de deux millions trois cent sept mille trente-quatre Euros trente-sept cents (EUR 2.307.034,37) afin de l'amener de son montant actuel de quinze millions cinq cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-dix Euros quarante et un cents (EUR 15.574.870,41) à treize millions deux cent soixante-sept mille huit cent trente-six Euros quatre cents (EUR 13.267.836,04) par annulation de deux cent trente millions sept cent trois mille quatre cent trente-sept (230.703.437) actions ordinaires de Catégorie I de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune autodétenues.

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'autodétention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale reconnaît que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté sept cent quatre-vingt-douze mille cinq cent cinquante-huit (792.558) actions ordinaires de Catégorie R, qui sont actuellement autodétenues. L'assemblée générale décide de procéder à une réduction du capital de la Société pour un montant de sept mille neuf cent vingt-cinq Euros cinquante-huit cents (EUR 7.925,58) afin de l'amener de son montant actuel de treize millions deux cent soixante-sept mille huit cent trente-six Euros quatre cents (EUR 13.267.836,04) à treize millions deux cent cinquante-neuf mille neuf cent dix Euros quarante-six cents (EUR 13.259.910,46) par annulation de sept cent quatre-vingt-douze mille cinq cent cinquante-huit (792.558) actions ordinaires de Catégorie R de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune autodétenues.

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'autodétention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale reconnaît que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté trente millions neuf cent quarante-huit mille quatre-vingt-douze (30.948.092) actions ordinaires de Catégorie N, qui sont actuellement autodétenues. L'assemblée générale décide de procéder à une réduction du capital de la Société pour un montant de trois cent neuf mille quatre cent quatre-vingts Euros quatre-vingt-douze cents (EUR 309.480,92) afin de l'amener de son montant actuel de treize millions deux cent cinquante-neuf mille neuf cent dix Euros quarante-six cents (EUR 13.259.910,46) à douze millions neuf cent cinquante mille quatre cent vingt-neuf Euros cinquante-quatre cents (EUR 12.950.429,54) par annulation de trente millions neuf cent quarante-huit mille quatre-vingt-douze (30.948.092) actions ordinaires de Catégorie N de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune autodétenues.

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'autodétention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires.

### Huitième résolution

L'assemblée générale reconnaît que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté quarante-huit millions quatre-vingt-douze mille six cent soixante-quatre (48.092.664) actions ordinaires de Catégorie S, qui sont actuellement autodétenues. L'assemblée générale décide de procéder à une réduction du capital de la Société pour un montant de quatre cent quatre-vingt mille neuf cent vingt-six Euros soixante-quatre cents (EUR 480.926,64) afin de l'amener de son montant actuel de douze millions neuf cent cinquante mille quatre cent vingt-neuf Euros cinquante-quatre cents (EUR 12.950.429,54) à douze millions quatre cent soixante-neuf mille cinq cent deux Euros quatre-vingt-dix cents (EUR 12.469.502,90) par annulation de quarante-huit millions quatre-vingt-douze mille six cent soixante-quatre (48.092.664) actions ordinaires de Catégorie S de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune autodétenues.

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'autodétention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires.

### Neuvième résolution

L'assemblée générale reconnaît que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté quarante-six millions trois cent soixante-quinze mille cinq cent soixante-sept (46.375.567) actions ordinaires de Catégorie Q, qui sont actuellement autodétenues. L'assemblée générale décide de procéder à une réduction du capital de la Société pour un montant de quatre cent soixante-trois mille sept cent cinquante-cinq Euros soixante-sept cents (EUR 463.755,67) afin de l'amener de son montant actuel de douze millions quatre cent soixante-neuf mille cinq cent deux Euros quatre-vingt-dix cents (EUR 12.469.502,90) à douze millions cinq mille sept cent quarante-sept Euros vingt-trois cents (EUR 12.005.747,23) par annulation de quarante-six millions trois cent soixante-quinze mille cinq cent soixante-sept (46.375.567) actions ordinaires de Catégorie Q de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune autodétenues.

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'autodétention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires.

### Dixième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant de trois cent soixante-cinq mille cent quarante-quatre Euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 365.144,94) afin de l'amener de son montant actuel de douze millions cinq mille sept cent quarante-sept Euros vingt-trois cents (EUR 12.005.747,23) à douze millions trois cent soixante-dix mille huit cent quatre-vingt-douze Euros dix-sept cents (EUR 12.370.892,17) par émission de trente-six millions cinq cent quatorze mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (36.514.494) actions ordinaires de Catégorie K de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune.

L'assemblée générale déclare qu'un montant total de quatre cent un mille six cent cinquante-neuf Euros quarante-trois cents (EUR 401.659,43) est dû par les actionnaires de la Société comme suit:

Actionnaire:	Nombre d'actions souscrites:	Valeur nominale payée (en EUR):	Réserve légale payée (en EUR):
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun . . . . .	1.963.019	EUR 19.630,19	EUR 1.963,02
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun . . . . .	1.542.372	EUR 15.423,72	EUR 1.542,36
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado . . . . .	6.231.807	EUR 62.318,07	EUR 6.231,81
Compagnie Financière Saint-Honoré . . . . .	9.737.198	EUR 97.371,98	EUR 9.737,20
Greenpark Azur Sàrl . . . . .	7.302.899	EUR 73.028,99	EUR 7.302,90
Assurance du Crédit Mutuel VIE SA . . . . .	7.302.899	EUR 73.028,99	EUR 7.302,90
Assurances du Crédit Mutuel IARD . . . . .	2.434.300	EUR 24.343,00	EUR 2.434,30
Total: . . . . .	36.514.494	EUR 365.144,94	EUR 36.514,49

En conséquence de cette augmentation de capital par émission de trente-six millions cinq cent quatorze mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (36.514.494) actions ordinaires de Catégorie K de la Société, les actionnaires doivent un montant total de quatre cent un mille six cent cinquante-neuf Euros quarante-trois cents (EUR 401.659,43) à la Société, à payer:

- au compte de capital pour la valeur nominale de trois cent soixante-cinq mille cent quarante-quatre Euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 365.144,94),
- au compte de réserve légale lié aux actions ordinaires de Catégorie K pour trente-six mille cinq cent quatorze Euros quarante-neuf cents (EUR 36.514,49),

par incorporation pour un montant de trois cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-six Euros vingt-huit cents (EUR 398.286,28) de la dette des actionnaires, et pour un montant de trois mille trois cent soixante-treize Euros quinze cents (EUR 3.373,15) des réserves distribuables.

#### *Souscriptions - Libérations*

Est alors intervenu chaque actionnaire commanditaire de la Société, tous représentés par Nicolas Cuisset, prénommé, en vertu de huit (8) procurations données en décembre 2011 et qui, signées ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Ledit mandataire a déclaré ce qui suit, relativement à chacun de ses mandants:

Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions H, L, O, P et K énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables, au montant total de cent quatorze mille quatre cent vingt-deux Euros soixante-dix-huit cents (EUR 114.422,78);

Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions H, L, O, P et K énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables, au montant total de quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois Euros soixante cents (EUR 89.903,60);

Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions H, L, O, P et K énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables, au montant total de trois cent soixante-trois mille deux cent quarante-six Euros quatre-vingt-seize cents (EUR 363.246,96);

Compagnie Financière Saint-Honoré a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions H, L, O, P et K énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables, au montant total de cinq cent soixante-sept mille cinq cent soixante-treize Euros trente-cinq cents (EUR 567.573,35);

Greenpark Azur Sàrl a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions H, L, O, P et K énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables, au montant total de quatre cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingts Euros trois cents (EUR 425.680,03);

Assurance du Crédit Mutuel VIE SA a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions H, L, O, P et K énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables, au montant total de quatre cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingts Euros three cents (EUR 425.680,03);

Assurances du Crédit Mutuel IARD a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions H, L, O, P et K énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables, au montant total de cent quarante et un mille huit cent quatre-vingt-treize Euros trente-quatre cents (EUR 141.893,34 ).

Le prix de souscription total dû par chacun des actionnaires a été complètement libéré par un apport en nature consistant en une créance existante, certaine, liquide et exigible que chacun détient contre la Société.

La preuve de la valeur et de l'existence de la créance susmentionnée a été donnée au notaire par la remise d'un original du rapport sur l'apport en nature de l'auditeur indépendant, dont la conclusion est la suivante:

«Sur le fondement du travail réalisé et décrit plus haut, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins en nombre et en valeur aux nouvelles actions à émettre et à la réserve légale et aux autres réserves à allouer comme décrit plus haut.»

TEAM AUDIT, Cabinet de révision agréé, par M. Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, sera joint au présent acte afin d'être enregistré avec ce dernier.

#### *Onzième résolution*

A la suite de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier les deux premiers paragraphes de l'article six (6) des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de douze millions trois cent soixante-dix mille huit cent quatre-vingt-douze Euros dix-sept cents (EUR 12.370.892,17) représenté par une (1) action de commandité, cent vingt-neuf millions sept cent quatre-vingt-un mille sept cent soixante-dix (129.781.770) actions ordinaires de Classe H, dix millions neuf cent trois mille trois cent soixante-trois (10.903.363) actions ordinaires de Classe I, cent trente-quatre millions huit cent soixante mille quatre-vingt-quatorze (134.860.094) actions ordinaires de Classe K, deux cent seize millions neuf cent soixante-quinze mille quatre-vingt-dix (216.975.090) actions ordinaires de Classe L, soixante-dix millions soixante-dix-huit mille deux cent huit (70.078.208) actions ordinaires de Classe N, deux cent huit millions deux cent quatorze mille cent soixante-douze (208.214.172) actions ordinaires de Classe O, quatre-vingt-quatre millions cent soixante-dix-sept mille neuf cent

quatre-vingt-dix (84.177.990) actions ordinaires de Classe P, trente-quatre millions cinq cent quarante-quatre mille six cent trente-trois (34.544.633) actions ordinaires de Classe Q, cent soixante-quatorze millions huit cent mille sept cent soixante (174.800.760) actions ordinaires de Classe R, cent soixante-douze millions sept cent cinquante-trois mille cent trente-six (172.753.136) actions ordinaires de Classe S, toutes nominatives et d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les Actions Ordinaires de Classe H, de Classe I, de Classe K, de Classe L, de Classe N, de Classe O, de Classe P, de Classe Q, de Classe R et de Classe S, ensemble avec les actions ordinaires d'autres classes qui pourront être émises dans le futur seront dénommées ci-après les «Actions Ordinaires».

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de trois mille cinq cents Euro (EUR 3.500,00).

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Senningerberg, en date du jour mentionné au début du document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cuisset, Martinez, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 janvier 2012. Relation: EAC/2012/426. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012021598/783.

(120027406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

---

#### **Flint Hills S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 151.952.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.03.2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012026975/12.

(120035531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---

#### **Financière Carpentras, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.742.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 27 février 2012*

- Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg est nommé, avec effet rétroactif au 23 janvier 2012, Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.



Pour extrait conforme  
 Pour FINANCIERE CARPENTRAS  
 Signatures  
 Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012026971/16.

(120035222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---

**Fincer Lussemburgo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
 R.C.S. Luxembourg B 53.482.

*Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> mars 2012*

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration que:

Madame Laetitia Antoine a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> Mars 2012;

Madame Rita Goujon, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été cooptée, avec effet au 1<sup>er</sup> Mars 2012, en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Laetitia Antoine, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
 Luxembourg, le 2 Mars 2012.

Référence de publication: 2012026973/15.

(120035416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---

**G.A. Maintenance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1110 Findel, Parking de l'Aviation Générale Nationale.  
 R.C.S. Luxembourg B 81.566.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
 "Le Dôme" - Espace Pétrusse  
 2, Avenue Charles de Gaulle  
 L-1653 Luxembourg  
 B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG  
 Signature

Référence de publication: 2012026978/15.

(120034903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---

**Fondation Internationale Catholique du Scoutisme, Fondation.**

Siège social: L-2173 Luxembourg, 5, rue Munchen-Tesch.  
 R.C.S. Luxembourg G 10.

*Extrait de l'assemblée générale (Conseil d'administration) du 25 février 2012 à Rome(I)*

Le Conseil d'administration, réuni en nombre suffisant pour siéger en matière statutaire, a décidé à l'unanimité:

1. Les mandats échus de Richard P. LAROCQUE et de Baldur HERMANS ne sont pas renouvelés.
2. Les mandats de Gerard A. SCANLAN et de Gebhard TRANSIER sont renouvelés pour 3 ans.
3. Sont cooptés pour un mandat de 3 ans:

Monsieur Georges EL GORAYEB, directeur, de nationalité libanaise, domicilié à LN-1100-2140 Beirut, rue Sioufi bâtiment Abboud (Liban) et Monsieur Eugenio GARAVINI, directeur général adjoint de banque, de nationalité italienne, domicilié à I-41056 Savignano sul Panaro, 19 viale Gramsi (Italie), Secrétaire.

4. Deviennent membres d'office de par leur fonction à la CICS:

Monsieur Bray BARNES, avocat, de nationalité américaine, domicilié à USA-08753-1508 Toms River (New Jersey), 1924 Kenilwoth Court (USA) et Monsieur Roberto COCIANCICH, avocat, de nationalité italienne, domicilié à I-20122 Milano, 18 corso di Porta Vittoria (Italie).

Luxembourg, le 29 février 2012.

Pour extrait conforme

Roger Richter

Trésorier

Référence de publication: 2012026977/23.

(120034839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

**Quvido S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 9, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 153.157.

Im Jahre zwei tausend zwölf.

Den siebzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft AQUIDO S.A., mit Gesellschaftssitz in L-1911 Luxemburg, 9, rue du Laboratoire (vorher L-5365 Münsbach, 2, rue Gabriel Lippmann), eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 136.643,

hier vertreten durch Herrn Alex KAISER, Privatangestellter, beruflich ansässig in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 13. Februar 2012,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärte dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung QUVIDO S.à r.l. ist, mit Sitz in L-5256 Sandweiler, 20, rue Nicolas Welter, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 153.157 (NIN 2010 2415 680).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde unter der Bezeichnung PRIMELUX S.à r.l., zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 20. Mai 2010, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1389 vom 6. Juli 2010, welche abgeändert wurde in mono-trade S.à r.l. zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. August 2010, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2040 vom 30. September 2010, welche abgeändert wurde in QUVIDO S.à r.l. zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 23. Dezember 2010, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 508 vom 17. März 2011.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsiebzig Euro (€ 125,-), alle zugeteilt der Aktiengesellschaft AQUIDO S.A..

Alsdann hat die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

*Einzigter Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-5256 Sandweiler, 20, rue Nicolas Welter nach L-6947 Niederanven, 9, Z.I. Bombicht zu verlegen. Artikel 3 der Statuten wird demzufolge abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Niederanven.

*Feststellung*

Es wird festgestellt, dass der Sitz der alleinigen Gesellschafterin AQUIDO S.A. von L-5365 Münsbach, 2, Parc d'activité Syrdall nach L-1911 Luxemburg, 9, rue du Laboratoire verlegt wurde.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. KAISER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 février 2012. Relation: ECH/2012/273. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 27. Februar 2012.

Référence de publication: 2012025555/49.

(120033339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

---

**G.M.N.G. International B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.838.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012026979/9.

(120035313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---

**German Offices (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 118.979.

---

Je, soussignée,

Laetitia Ambrosi, née le 12 mars 1975 à Lyon, France, ayant mon adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

déclare par la présente avoir démissionné en tant que gérant de German Offices (Luxembourg) S.à r.l., à compter du 29 février 2012.

Luxembourg.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2012026980/13.

(120034895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---

**CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.211.

---

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of December,

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. CB Richard Ellis SPE III Co-Invest 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2540 Luxembourg, 2628, rue Edward Steichen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 123.038,

represented by its manager CBRE Global Investors Luxembourg Sàrl, in turn here represented by Mr. Daniel Laurencin, professionally residing in Luxembourg, manager of the managing company.

2. CB Richard Ellis Strategic Partners Europe Fund III US-TE, L.P., a limited partnership organized under the laws of the United Kingdom, having its registered office in 64, North Row, W1K 7DA London, United Kingdom, registered with the Companies House under number LP 11.670,

here represented by Mr. Daniel Laurencin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given.

3. CB Richard Ellis Strategic Partners Europe Fund III-EU, L.P., a limited partnership organized under the laws of the United Kingdom, having its registered office in 64, North Row, W1K 7DA London, United Kingdom, registered with the Companies House under number LP 11.676,

here represented by Mr. Daniel Laurencin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are all the members of CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 123.211, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 3 March 2007, number 297. The articles of association of the Company have not been amended yet (hereafter the "Company").

The appearing parties, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

#### *Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000), represented by three hundred thirty (330) shares of class A 1, one hundred seventy (170) shares of class A 2, eighty (80) shares of class B and twenty (20) shares of class C, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, up to two million euro (EUR 2,000,000), through the issue of forty-three thousand six hundred seventy (43,670) new shares of class A 1, twenty-two thousand four hundred ninety-four (22,494) new shares of class A 2, ten thousand five hundred eighty-nine (10,589) new shares of class B and two thousand six hundred forty-seven (2,647) new shares of class C, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, by a contribution in kind;

2. Subsequent amendment of Article 6 of the articles of association of the Company.

The appearing parties, representing the entire share capital, took the following resolutions:

#### *First resolution:*

The general meeting resolves to increase the share capital from its current amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000), represented by three hundred thirty (330) class A 1 shares, one hundred seventy (170) class A2 shares, eighty (80) class B shares and twenty (20) class C shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, up to two million euro (EUR 2,000,000), through the issue of forty-three thousand six hundred seventy (43,670) new shares of class A 1, twenty-two thousand four hundred ninety-four (22,494) new shares of class A 2, ten thousand five hundred eighty-nine (10,589) new shares of class B and two thousand six hundred forty-seven (2,647) new shares of class C, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

The forty-three thousand six hundred seventy (43,670) new shares of class A 1, the twenty-two thousand four hundred ninety-four (22,494) new shares of class A 2, the ten thousand five hundred eighty-nine (10,589) new shares of class B and the two thousand six hundred forty-seven (2,647) new shares of class C have been subscribed and entirely paid-up as follows:

- CB Richard Ellis SPE III Co-Invest 1 S.a r.l., prenamed, here represented as aforementioned, subscribed for ten thousand five hundred eighty-nine (10,589) new shares of class B and for two thousand six hundred forty-seven (2,647) new shares of class C and paid them through a contribution in kind of a receivable against the Company of an amount of three hundred thirty thousand nine hundred euro (EUR 330,900) entirely allocated to the share capital of the Company;

- CB Richard Ellis Strategic Partners Europe Fund III US-TE, L.P., prenamed, here represented as aforementioned, subscribed for forty-three thousand six hundred seventy (43,670) new shares of class A 1 and paid them through a contribution in kind of a receivable against the Company of an amount of one million ninety-one thousand seven hundred fifty euro (EUR 1,091,750) entirely allocated to the share capital of the Company;

- CB Richard Ellis Strategic Partners Europe Fund III-EU, L.P., prenamed, here represented as aforementioned, subscribed for twenty-two thousand four hundred ninety-four (22,494) new shares of class A 2 and paid them through a contribution in kind of a receivable against the Company of an amount of five hundred sixty-two thousand three hundred fifty euro (EUR 562,350) entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the total value of the above mentioned contributions in kind of one million nine hundred eighty-five thousand euro (EUR 1,985,000) has been given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, Article 6 of the articles of association of the Company is amended and shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at two million euro (EUR 2,000,000) represented by forty-four thousand (44,000) shares of class A 1, twenty-two thousand six hundred sixty-four (22,664) shares of class A 2, ten thousand six hundred sixty-nine (10,669) shares of class B and two thousand six hundred sixty-seven (2,667) shares of class C with a par value of twenty-five euro (EUR 25).

The shares of class A 1, the shares of class A 2, the shares of class B and the shares of class C are collectively referred to as the "Shares" and individually the "Share".

The Company may, to the extent permitted by law, redeem its own Shares at any time.

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. "

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 2,800.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that, upon request of the proxy-holder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the

same proxy-holder of the appearing parties, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the above appearing parties, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. CB Richard Ellis SPE III Co-Invest 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 123.038,

représentée par son gérant CBRE Global Investors Luxembourg Sàrl, elle-même représentée par Monsieur Daniel Laurencin, résidant professionnellement à Luxembourg.

2. CB Richard Ellis Strategic Partners Europe Fund III US-TE, L.P., un limited partnership, existant selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 64, North Row, W1K 7DA London, United Kingdom, inscrit auprès du Companies House sous le numéro LP 11.670,

ici représenté par Monsieur Daniel Laurencin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée.

3. CB Richard Ellis Strategic Partners Europe Fund III-EU, L.P., un limited partnership, existant selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 64, North Row, W1K 7DA London, United Kingdom, inscrit auprès du Companies House sous le numéro LP 11.676,

ici représenté par Monsieur Daniel Laurencin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés de CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 123.211, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 mars 2007, numéro 297. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés (ci-après la "Société").

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000), représenté par trois cent trente (330) parts sociales de classe A 1, cent soixante-dix (170) parts sociales de classe A 2, quatre-vingts (80) parts sociales de classe B et vingt (20) parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à deux millions euros (EUR 2.000.000), par l'émission de quarante-trois mille six cent soixante-dix (43.670) parts sociales de classe A 1, vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (22.494) parts sociales de classe A 2, dix mille cinq cent quatre-vingt-neuf (10.589) parts sociales de classe B et deux mille six cent quarante-sept (2.647) parts sociales de classe C, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par un apport en nature;

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000), représenté par trois cent trente (330) parts sociales de classe A 1, cent soixante-dix (170) parts sociales de classe A 2, quatre-vingts (80) parts sociales de classe B et vingt (20) parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à deux millions d'euros (EUR 2.000.000), par l'émission de quarante-trois mille six cent soixante-dix (43.670) parts sociales de classe A 1, vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (22.494) parts sociales de classe A 2, dix mille cinq cent quatre-vingt-neuf (10.589) parts sociales de classe B et deux mille six cent quarante-sept (2.647) parts sociales de classe C, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les quarante-trois mille six cent soixante-dix (43.670) parts sociales de classe A 1, les vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (22.494) parts sociales de classe A 2, les dix mille cinq cent quatre-vingt-neuf (10.589) parts sociales de classe B et les deux mille six cent quarante-sept (2.647) parts sociales de classe C ont été souscrites et entièrement libérées comme suit:

- CB Richard Ellis SPE III Co-Invest 1 S.à r.l., prémentionnée, ici représentée comme il est dit, a souscrit à dix mille cinq cent quatre-vingt-neuf (10.589) parts sociales de classe B et à deux mille six cent quarante-sept (2.647) parts sociales de classe C et les a libérées par un apport en nature d'une créance envers la Société d'un montant de trois cent trente mille neuf cents euros (EUR 330.900) entièrement alloué au capital de la Société;

- CB Richard Ellis Strategic Partners Europe Fund III US-TE, L.P., prémentionné, ici représenté comme il est dit, a souscrit à quarante-trois mille six cent soixante-dix (43.670) parts sociales de classe A 1 et les a libérées par un apport en nature d'une créance envers la Société d'un montant d'un million quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante euros (EUR 1.091.750) entièrement alloué au capital de la Société;

- CB Richard Ellis Strategic Partners Europe Fund III-EU, L.P., prémentionné, ici représenté comme il est dit, a souscrit à vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (22.494) parts sociales de classe A 2 et les a libérées par un apport en nature d'une créance envers la Société d'un montant de cinq cent soixante-deux mille trois cent cinquante euros (EUR 562.350) entièrement alloué au capital de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur totale de l'apport d'un million neuf cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.985.000) a été apportée au notaire soussigné.

#### Seconde résolution

A la suite de la résolution précédente, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux millions d'euros (EUR 2.000.000) représenté par quarante-quatre mille (44.000) parts sociales de classe A 1, vingt-deux mille six cent soixante-quatre (22.664) parts sociales de classe A 2, dix mille six cent soixante-neuf (10.669) parts sociales de classe B et deux mille six cent soixante-sept (2.667) parts sociales de classe C, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Les parts sociales de classe A 1, parts sociales de classe A 2, parts sociales de classe B et parts sociales de classe C sont ci-après collectivement dénommées les "Parts Sociales" et individuellement une "Part Sociale".

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à tout moment, dans les limites de ce qui est permis par la Loi.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 2.800,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ces mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. LAURENCIN et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2012. Relation: LAC/2012/771. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012023858/183.

(120030850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2012.

#### **Gloval Solar Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.775.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2012026981/13.

(120035408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.



**Gamma Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 117.623.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012026985/10.

(120034863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---

**Garage Pereira Guillaume S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4410 Soleuvre, Zone Um Woeller.  
R.C.S. Luxembourg B 59.708.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

CHOTIN Barbara.

Référence de publication: 2012026986/10.

(120035029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---

**NEO Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 166.996.

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le trois février.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Olivier TUGAUT, Dirigeant d'entreprise, né à Nice (France) le 3 août 1970, demeurant à F-06480 La Colle sur Loup, 211, Chemin de la Carrière de Montmeuille,
- Monsieur Didier SCARCELLA, Dirigeant d'entreprise, né à Nice (France) le 20 janvier 1970, demeurant à F-06300 Nice, 25, rue du Docteur Fighiera,
- Monsieur Jean-Luc HOMMEZ, Dirigeant d'entreprise, né à La Gorgue (France) le 26 mai 1950, demeurant à F-34660 Cournonsec, 767, Avenue des Clavoux,

Tous ici représentés par Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant 19, Rue des Champs à L-3912 Mondernange (Luxembourg), demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé données le 12 janvier 2012,

Lesquelles procurations après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «NEO Capital».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise

au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par mille (1000) actions d'une valeur nominale de trente deux euros (32.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder trois ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

Ils seront nommés par l'assemblée dans deux groupes différents A et B. Les actes engageant la société devront porter la signature d'un membre de chaque groupe conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis.

Lorsqu'il existe deux groupes d'administrateurs A et B, le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres de la catégorie A et de la catégorie B.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix dans chaque groupe d'administrateurs.

**Art. 9.** La société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsqu'il existe deux groupes d'administrateurs (A et B), la société est valablement engagée par les signatures conjointes d'un administrateur du groupe A et d'un administrateur du groupe B.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non.

**Art. 10.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration ou un administrateur-délégué.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser trois ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le quatrième jeudi du mois de juin à 10:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille douze.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille treize.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés, déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Olivier TUGAUT, prénommé, .....	502 actions
2. Monsieur Didier SCARCELLA, prénommé, .....	249 actions
3.- Monsieur Jean-Luc HOMMEZ, prénommé, .....	249 actions
Total: .....	1 000 actions

Toutes les actions ont été libérées à raison de 25%, par des versements en espèces, de sorte que la somme de huit mille euros (8.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Déclaration.*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de 990,-EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire.*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, représentés comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et a pris les décisions suivantes:

1.- Le siège social de la société est fixé à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant en 2014:

##### *Administrateur de catégorie A:*

- Monsieur Olivier TUGAUT, prénommé.

- Monsieur Didier SCARCELLA, prénommé.

##### *Administrateur de catégorie B:*

- Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né à Esch-Sur-Alzette (Luxembourg) le 30 octobre 1955, demeurant 19, Rue des Champs à L-3912 Mondcerange (Luxembourg).

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant en 2014:

La société anonyme «KLINENGO S.A.» avec siège social 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 64.836.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu par le notaire instrumentant par son nom prénom, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: CAURLA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 février 2012. Relation: LAC/2012/616. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 février 2012.

Référence de publication: 2012024525/147.

(120031220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2012.

---

**GEE Hospitality Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GEE HOSPITALITY GROUP S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012026987/12.

(120035144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---

**Global Operations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 97.223.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 22 février 2012*

L'assemblée a renouvelé les mandats d'administrateurs de Monsieur Eric LECLERC et Madame Martine KAPP, et a nommé Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Jos HEMMER, administrateur démissionnaire.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2012026994/16.

(120034985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---

**GEE Hospitality Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GEE HOSPITALITY GROUP S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012026988/12.

(120035145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---

**New Clear Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 64, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 166.984.

---

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le dix février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

1) Monsieur Agron KACULI, agent de nettoyage, né à Durres (Albanie), le 20 septembre 1963, demeurant à L-1520 Luxembourg, 60, rue Adolphe Fischer;

2) Madame Shqipe ZELA, gérante de société, née à Durres (Albanie), le 20 avril 1969, demeurant à L-1520 Luxembourg, 60, rue Adolphe Fischer; et

3) Monsieur Fernando Daniel CAIO, expert automobile, né à Bolama (Guinée-Bissau), le 21 juillet 1957, demeurant à L-1628 Luxembourg, 11, rue des Glacis.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "New Clear Service S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de nettoyage pour particuliers ou professionnels, avec vente et location d'articles de la branche ainsi que la location de machines de nettoyage.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### Titre III. - Administration et Gérance

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### Titre IV. - Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### Titre V. - Dispositions générales

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Agron KACULI, préqualifié, vingt-quatre parts sociales, . . . . .	24
2) Madame Shqipe ZELA, préqualifié, vingt-six parts sociales, . . . . .	26
3) Monsieur Fernando Daniel CAIO, préqualifié, cinquante parts sociales, . . . . .	50
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Loi anti-blanchiment*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de



substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-2342 Luxembourg, 64, rue Raymond Poincaré.
2. Sont nommés aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Agron KACULI, agent de nettoyage, né à Durres (Albanie), le 20 septembre 1963, demeurant à L-1520 Luxembourg, 60, rue Adolphe Fischer, gérant technique; et
  - Monsieur Fernando Daniel CAIO, expert automobile, né à Bolama (Guinée-Bissau), le 21 juillet 1957, demeurant à L-1628 Luxembourg, 11, rue des Glacis, gérant administratif.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. KACULI, S. ZELA, F. D. CAIO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 février 2012. LAC/2012/7068. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 21 février 2012.

Référence de publication: 2012024020/134.

(120031014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2012.

**Glades Park International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.970.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012026989/12.

(120035363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

**Global Conseils S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 95.347.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège le 04 janvier 2010*

L'assemblée générale annuelle de la société anonyme procède aux modifications suivantes:

L'assemblée décide de reconduire le mandat de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Pascal Remouchamps, demeurant 10, rue d'Avister à B-4130 Esneux.

L'assemblée décide de reconduire le mandat de son poste d'administrateur de Monsieur Gustaaf de Keyser, domicilié professionnellement au 3b, rue des Champs à L-8360 Goetzingen.

L'assemblée décide de reconduire le mandat de son poste d'administrateur de Mademoiselle Emmanuelle Voisin, domiciliée au 20, rue du Génie à F-57330 Escherange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 janvier 2010.

Référence de publication: 2012026990/17.

(120035112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---

**Global Lightning Licences S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012026992/10.

(120035517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---

**GPM Investments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 106.176.

A décidé de dénoncer le siège avec effet au 29 février 2012 de la société

GPM INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 106176 Luxembourg, le 29 février 2012.

CF Corporate Services

Société Anonyme

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2012026996/15.

(120035178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---

**Pirelli Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.422.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle le 1<sup>er</sup> mars 2012*

*Résolutions:*

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprise venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012 comme suit:

*Conseil d'administration*

MM. Paul Helming, demeurant au 55, Rue Michel Rodange, L - 2430 Luxembourg, Président;

Alex Sulkowski, demeurant professionnellement au 1B Heienhaff, L - 1736 Senningerberg, Vice Président

Francesco Tanzi, demeurant au 17, Via Col di Lana, I - 20052 Monza (Italie), administrateur;

Jorge Daniel Luzzi, demeurant au 2/A Via Lavizzari - CH 6900 Lugano (Suisse), administrateur.

*Réviseur d'entreprise*

Ernst & Young, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Signatures

*Agent Administratif*

Référence de publication: 2012027147/23.

(120035553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---

**Great Eastern S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 11.147.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.03.2012.

*Pour: GREAT EASTERN S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012026997/15.

(120035058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.**HARROGATE Aktiengesellschaft - société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 133.000.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012027006/15.

(120035457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.**Immobilière Petite Nanserote S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 106.834.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2012027021/11.

(120035546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.**Habitat Constructions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 56, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 148.638.

- Démission du poste d'administrateur et du poste d'administrateur délégué avec effet immédiat de Mr Antoine CIAR-DIELLO, entrepreneur, né le 26/09/1969 à Thionville en France demeurant 27 rue Général Joffre F-57100 THIONVILLE.

A Luxembourg, le 23/02/2012.

*L'Administrateur*

Référence de publication: 2012027004/11.

(120035139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

**Hattersley Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.750.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 158.126.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de Hattersley Centre S.à r.l. (la Société) lors d'une assemblée extraordinaire tenue en date du 17 novembre 2011 que le réviseur d'entreprises Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippman, Parc d'activité Syrdall 2 à L-5365 Munsbach, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B47771 a été nommé réviseur d'entreprises de la Société avec effet en date de ladite décision et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
Hattersley Centre S.à r.l.

Référence de publication: 2012027002/17.

(120035532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---

**Greentec S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 51D.  
R.C.S. Luxembourg B 136.232.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012026998/10.

(120035207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---

**lason Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 105.111.

—  
*Extrait des Résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 29 février 2012*

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Sandro CAPUZZO et nomme avec effet immédiat, Monsieur Leonardo MIOCCHI, employé privé, et demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L -1721 Luxembourg, gérant. Son mandat est fixé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2012027013/16.

(120034927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---

**Internaxx Bank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 78.729.

Les comptes annuels au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/03/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012027025/10.

(120035397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

---